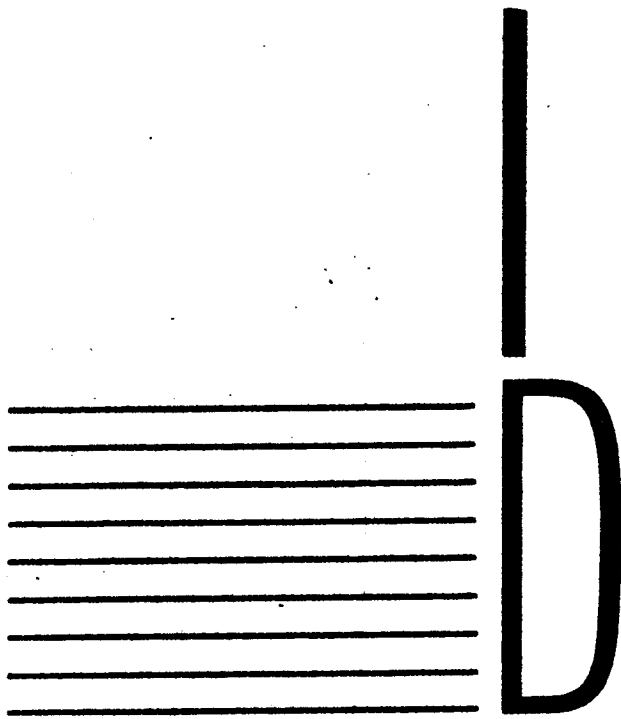


VENDRONS

Prisons en lutte



10^f



es révoltes de mai à la quodienneté de l'arbitraire, la taule comme le reste du corps social se modifie - crise économique entraîne chômage, racisme, misère, et les prolétaires isolés sont jetés au rebut de la société dans des cages qui au fur et à mesure de l'augmentation des peines se transforment en mourroirs. Les mutations industrielles et technologiques font que nul prolétaire est aujourd'hui garanti de pouvoir échapper à l'engrenage de la délinquance. Dans ce contexte, seule la solidarité et la prise de conscience de l'ensemble du prolétariat peuvent modifier le rapport de force sur la question de la taule. Impossible de penser à détruire les prisons dans une société basée sur le profit et l'exploitation; et plus la répression anti-sociale avance, plus cette question doit être au centre des préoccupations des gens qui approchent la taule. Face à cette situation et sans sectarisme, une sensibilité de pensée et d'action s'est dégagée ces derniers mois autour de la prison. Elle s'est retrouvée dans le tract (LA REVOLTE FLEURY) et autour de l'équipe de l'émission "PARLOIR LIBRE".

- Son but: - Informer sur la question des taules,
- Créer des structures stables de soutien aux luttes en prison,
 - Développer ces structures et diffuser ses positions dans l'ensemble des luttes prolétaires (quartiers, usines etc.) de façon à faire naître un réel soutien de classe.

Beaucoup de travail... Cette brochure est le premier pas.

On ne peut retracer ici les diverses manifestations sporadiques qui ont agité les prisons françaises depuis 1981 (en particulier à Bois d'Arcy lors de l'été 81, qui aboutit à l'octroi des "parloirs libres" au moins dans cette taule, ou bien encore les divers mouvements en janvier 83 sur cette même question). Aussi partirons nous du mouvement de l'automne 84 à Fleury-Mérogis. A l'origine ce sont les détenus "politiques" qui se lancent à la mi-septembre dans une grève de la faim pour le droit au regroupement et contre les conditions d'isolement qu'ils subissent. Mais très vite le mouvement s'élargit et se développe, et ce seront près de 700 détenus qui refuseront les plateaux début octobre, pour le droit au regroupement pour tous, et contre les conditions de détention en général. Parallèlement la même mobilisation se déroule à la Maison d'arrêt des femmes (MAF) de Fleury, trouvant même là, une envergure et une durée plus grandes encore. A la mi-octobre le mouvement s'essouffle après différentes promesses de la Chancellerie, et surtout du fait de son isolement.

C'est encore à Fleury, que quelques mois plus tard, la révolte reflourira. On sait qu'à la suite de l'assassinat de Bruno Sulak, un appel signé par plus de 70 détenus (cf: reproduit dans cette brochure) traverse les murs et fut transmis de diverses manières tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Ensuite, un incident, banal en apparence, éclatait fin avril, où 6 détenus passèrent au prétoire et furent condamnés à un séjour au mitard, pour avoir "osé" protesté auprès du directeur contre les tabassages réguliers dont étaient victimes des détenus, en particulier des jeunes immigrés de la 2ème génération, de la part de surveillants ouvertement racistes.

C'est dans ce climat que le dimanche 5 mai vers 11h du matin, les détenus en promenade du bloc D 4 de la superforteresse de Fleury-Mérogis se mutinent : ils refusent de remonter, et, selon un scénario qui désormais fera recette pour les autres mutineries, ils s'emparent des clés en retenant pour un moment un maton, ensuite relâché, libèrent la plupart de leur 800 co-détenus du bloc. Ils se livrent ensuite au saccage systématique du D4 : infirmerie, parloir, vestiaires, vitres.. paillasses incendiées.. en tout 8 millions de Frs de dégâts, et le bloc momentanément inutilisable. Evidemment dès le début de l'après-midi, les CRS et Gardes-Mobiles interviennent massivement et brutalement pour rétablir l'ordre : on comptera 22 blessés hospitalisés. Suivant l'antique système de la décimation, on envoie des détenus au mitard, "meneurs" ou pas. Les coups pleuvent, on sait déjà que des grâces vont sauter, les transferts... Les "forces de l'ordre" resteront plusieurs jours autour et dans la prison : ce qui explique aisément que les autres blocs ne pourront pas bouger très longtemps.

CONCLUSION

Ils le feront néanmoins.

Le lendemain 6 mai, alors que tous les parloirs sont supprimés, c'est au tour du DI de se rebeller ; les détenus refusent de remonter de promenade et commencent là aussi le saccage de la taule, très vite interrompu par l'intervention des CRS et les bagarres que celle-ci provoque .

Les familiers et amis, en particulier des femmes de détenus, privés de parloir, inquiets de ce qui advient des prisonniers, protestent devant la MA et forment une chaîne humaine refoulée par les CRS. Sans doute, seule la présence importante de journalistes, de caméras TV, les dissuadent de la disperser par la violence.

Le mardi 7, le mouvement commence à s'étendre et tout d'abord à Bois d'Arcy, où en fin de matinée 15 jeunes détenus parviennent à monter sur les toits, procédé qui lui aussi sera promis à un bel avenir. (Déjà le dimanche au soir vers 19h30 les détenus avaient organisé un raffût de plusieurs heures, à l'annonce des événements de Fleury. Vers 23h, 3 détenus s'étaient ouverts les veines; l'un d'eux, Patrick Burodo, incarcéré pour vol de voiture, meurt faute d'empressement dans les secours). Les 15 de Bois d'Arcy resteront perchés jusqu'au jeudi matin, criant leur révolte et leurs exigences, malgré l'intervention quasi immédiate des flics, qui empêcheront du reste que d'autres prisonniers les rejoignent. Ceux-ci ne restent pas néanmoins passifs : à l'aide de Yoyos ils ravitaillent leurs camarades, leur donnent des banderoles, et manifestent eux-mêmes des fenêtres des cellules. On peut lire sur ces différentes banderoles : "Y'en a marre : à 3 dans 8 M2.", "Des grâces en plus", "Liberté", "justice pour tout le monde. Les riches et les pauvres" etc. ou encore "ils veulent nous tuer". On hurle des slogans aussi : "Badinter enculé", "on brûle la prison", "vive la rébellion", "CRS-SS"... Dans la même journée les prisons de Metz et de Nice connaissent diverses "agitations" (raffût avec les gamelles, début d'incendie..). De plus 2 informations judiciaires sont ouvertes au tribunal d'Evry pour la mutinerie du 5 à FLEURY : 14 détenus sont visés, ils seront entendus le jeudi et le vendredi suivants. Il n'y aura finalement aucune inculpation pour eux. Agitation vite réprimée au D2 à Fleury-Mérogis.

Mercredi 8 mai : à Loos-les-Lille, vers 15h30, des détenus se réunissent lors de la promenade refusent de remonter, puis regagnant leurs cellules après négociations ; 10 d'entre eux montent pour plusieurs heures sur le toit. Grèves des plateaux à Grasse et à Bastia, qui se poursuivent jusqu'à la fin de semaine à Bastia. Le ministre Badinter effectue une "visite de travail", selon les termes de la Chancellerie, à Fleury. Il ne rencontre aucun détenu, et vient en fait conforter flics et matons dans leur tâche. Jeudi 9 mai : en fin de matinée à Fresnes ils

sont près de 400 à se mutiner en montant sur le toit. Quelques-uns arborent une banderole: "stopper l'arbitraire. 400 mecs sur les toits."

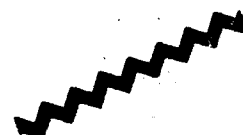
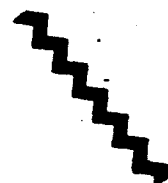
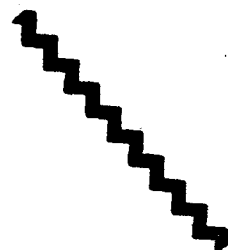
L'intervention des CRS est extrêmement brutale et rapide, ils délogent les insurgés à coups de grenades lacrymogènes auxquelles ils répondent par des tuiles. L'un d'eux, Alain Pinol, touché par une grenade, chute dans la cour et meurt peu après. A la suite de ce bref affrontement les mutins redescendent et sont alors sauvagement tabassés par les CRS et matons, avant d'être, pour beaucoup, directement conduits au mitard.

L'après-midi, à la prison Bonne-Nouvelle(sic) de Rouen, 50 détenus mineurs grimpent à leur tour sur la toiture, tandis qu'une quarantaine d'autres saccagent leurs cellules. Les motifs affichés sont contre la surpopulation, contre Badinter et contre les conditions de détention. Dans la matinée du même jour, 6 taulards à Compiègne montent en l'air, ainsi que 5 à la MA de Cuiancy près de Douai (dont 2 ne se rendront que tard dans la nuit). Les 5 de Douai seront lourdement condamnés.

Vendredi 10 : Nouvelle tentative de rebellion à Rouen de 30 détenus, mais qui échoue. A Amiens, 40 détenus ont plus de réussite, et parviennent à voir le ciel du toit de la taule. A Nice, après des "chahuts" toute la semaine, 60 détenus font de même, rejoints ensuite par 20 mineurs. L'intervention des flics provoque des bagarres, et la réintégration des cellules en fin de journée. Après les divers syndicats de surveillants (FO emportant la palme dans ce domaine) aient tout au long de la semaine appelé à une répression plus dure encore, Badinter déclare à Europe n°1: "je serai clair et net. La pression, la violence, la manifestation, jamais je ne l'accepterai, jamais. L'ordre doit régner dans les prisons. C'est une condition indispensable, dans l'intérêt des surveillants et des détenus", puis "beaucoup a été fait pour améliorer les rapports avec les familles, pour la santé des détenus, pour la formation professionnelle, l'enseignement et la vie quotidienne"(!!!), venant ainsi par ces mensonges et la résolution de briser le mouvement définitivement ruiner les quelques illusions que certains pouvaient encore entretenir sur l'humanisme du premier maton de France.

Samedi 11 : dans l'après-midi une tentative de mutinerie échoue au quartier des mineurs à Lyon 20 détenus à Evreux et 30 à Saintes gagnent les toits, puis réintègrent les cellules sans affrontement. A Coutances (Manche), ce sont 38 prisonniers qui se barricadent dans leurs cellules où ils seront délogés après des bagarres.

Le dimanche 12 : 3 mutins de Douai comparaissent en flagrant délit et sont lourdement condamnés (2 fois 15 mois fermes et 1 fois 6 mois).



C'est durant le week-end que sort de Fleury-Mérogis un appel à la grève de la faim, pour une semaine au moins, signé "Les meneurs de Fleury", et contresigné nominaleme nt par 18 détenus, afin de réclamer la levée des sanctions tombées en masse sur les mutins, et affirmer la solidarité avec la cause des détenus et leurs revendications. (appel reproduit en annexe). L'appel est diffusé par diverses émissions de radio à destination des taulards. Le lendemain 13 mai des détenus commencent à refuser les plateaux: d'après les chiffres donnés par l'administration pénitentiaire ils sont 60 au D2 à Fleury, 70 à la maison d'arrêt de Fresnes (où les détenus protestent en particulier contre le transfert de 4 de leurs camarades) 40 à la prison d'Auxerre, 22 à Saint-Malo...D'autres un peu partout, au CJD de Fleury à La Santé...suivent aussi le mouvement, qui néanmoins ne parviendra pas à faire tâche d'huile. D'une part à cause des difficultés de circulation de l'information mais en partie aussi du fait du boycott de cette grève lancé par l'ASPF et sa voix: Radio Libertaire semant le désarroi parmi les grévistes ("Salut les briseurs de grève" reproduit ici et l'article sur les réactions au mouvement à l'extérieur).

Grève des plateaux à Mautauban en soutien aux condamnés de Douai.

Mardi 14: un rassemblement à Beaubourg de 150 personnes en soutien aux détenus est presque immédiatement dispersé par les forces de l'ordre.

Dimanche 19 mai, c'est au tour de la vieille maison d'arrêt de Montpellier de connaître le souffle de la révolte. Vers 14 heures, des détenus s'emparent des clefs, "libèrent" leurs 237 compagnons et entreprennent le saccage systématique de la prison. A 15h30 c'est l'intervention des forces de l'ordre avec affrontements violents et le siège de la prison qui commence. Des familiers amis... accourus sur les lieux prennent fait et cause avec les détenus, manifestent leur soutien invectivant les policiers. Certains même attaquent les CRS qui doivent se dégager à coups de grenade lacrymogène. Après de longs pourparlers, les flics investissent la prison dans la soirée, et commencent l'évacuation et le transfert des prisonniers, car il ne reste plus qu'une vingtaine de cellules utilisables. L'opération dure jus qu'à 4 heures du matin, et doit même se poursuivre le lendemain. Les CRS interviennent à nouveau contre les "badauds" allant jusqu'à lecher les chiens pour disperser la foule en colère.

Quant à la prison (classée monument historique), elle a besoin d'une sérieuse rénovation...ce que demandaient entre autres les mutins! Ce dernier épisode, le plus spectaculaire peut-être du point de vue de l'ampleur des affronte-

ments, marquait aussi la fin provisoire du mouvement de mai, qui a touché dans des formes diverses une vingtaine de prisons. Nous abordons par ailleurs dans d'autres chapitres de cette brochure les différents aspects qu'a pris la répression de ces mouvements, de leurs conséquences immédiates ainsi que les différentes manifestations qui se sont déroulées avant et après les "grâces" du 14 juillet notamment à Chaumont et à Lyon.

Les informations qui sont ici récapitulées sont bien entendu très partielles et incomplètes, car tributaires de ce qu'a pu rapporter la presse officielle en particulier pour tous les mouvements s'étant déroulés en province. Cette désinformation est bien entendu difficilement contournable puisque le silence, la censure qui touchent bien sur la principale source d'information les témoignages des détenus, voire le mensonge pur et simple (entre autres mensonges de la presse: les calomnies sur Patrick Langlois et Claude Halfen, prétendus meneurs de Fleury ou la campagne d'intoxication sur les mutins du valium), sont précisément l'un des instruments de la prison comme arme de répression.

L'appel de Fleury

Voltaire réveille-toi, les humanistes au pouvoir sont devenus fous... Hier, on assassinait Jacques Mesrine et toute la gauche s'indignait... Aujourd'hui, on tue Bruno Sulack à coups de barre de fer qui servent à sonder les barreaux, et dont s'arment les surveillants pour les rondes de nuit. Puis, on félicite chaudement les matons (le maton joueur de rugby ferait mieux d'avoir honte que de narrer au mess de Fleury son exploit à coups de barre de fer sur Bruno). Le corps médical subit des pressions, le cadavre est montré à la famille protégé par une vitre et recouvert d'un drap... On n'aperçoit que le visage, du côté où l'on ne voit pas la plaie provoquée par le coup de barre de fer. Sulack est mort assassiné, lapidé de coups. Sulack comme Mirval... Et la gauche humaniste se montre répressivement plus efficace que la droite. Répressive et tout aussi assassine! Michel Foucault est mort en serrant la main de Badinter, en toute confiance! Sartre avait effleuré le livre noir

de la pénitenciaire avec un peu d'espoir... La ligue des droits de l'homme est aux abonnés absents, le syndicat de la magistrature s'est endormi dans ses promotions hiérarchiques, vive la gauche! Les intellectuels mangent dans la main des maîtres socialistes...Et se taisent...

Et pourtant...

Le haro au laxisme de l'opposition, et l'oeuvre réactionnaire d'une gauche empressée à se purger de ce pseudo laxisme accouchent d'une réalité répressive à jamais connue en France. Les chiffres:

392 condamnations à perpétuité en 1984...plus de une par jour. Réfléchissez à ce chiffre...Les peines de réclusion à temps se sont aggravées d'un tiers, les peines d'emprisonnement correctionnel ont triplé. Exemples:BATI REMITI condamné à dix ans d'emprisonnement pour avoir transporté une arme, André COQUET à douze ans pour association de malfaiteurs, Smaïn LATEUR à la réclusion à perpétuité le 30 janvier 1985 par les assises du Doubs pour avoir attaqué un restaurant avec un pistolet factice, etc. La liste est longue de ceux qui paient en larmes de souffrance un contexte où souffle le vent de la folie sécuritaire, qui paient l'émancipation corporatiste de ceux qui gèrent le "pouvoir quotidien", police et justice opposées à leurs ministres. Un garde des Sceaux "courageux, généreux, intelligent", dicit Michel Tournier, a de loin dépassé les ambitions de Peyrefitte...45 000 prisonniers et 48 000 attendus à la fin de l'année. Ce libéralisme est la plus incroyable des perversités!

Et en prison?

En juin 1980, Roger KYRIAM, un détenu de la prison de La Santé meurt après avoir tambouriné à sa porte toute la nuit et supplié qu'on le soigne. Au matin, il est retrouvé mort. La gauche s'indigne, médiatise cette affaire. En 1984, la même chose est arrivée au détenu Jacques LEVY, puis à Bébert CHASTENET. Pas un mort faute de soins, mais deux! Ici, rien qu'à Fleury-Mérogis. Sans compter le décès suspect de Karim CLEMSSEN.. Et silence total...Au D4, le 5 mars 1985, Augusto SUARES, alors qu'il est enchaîné, se fait copieusement tabasser sous nos yeux par les agents pénitentiaires. On réagit...Et celui qui verbalement réagit un peu plus que les autres se retrouve enchaîné à son tour et conduit au mitard.

Le quotidien Le Matin n'hésite pas à écrire que les directeurs Fétrot et Olivier sont humains... En réalité: du mitard, du mitard, sans arrêt. Pour un oui ou pour un rien. Pire qu'au temps des QHS (qui du reste n'ont jamais été supprimés

mais rebaptisés Q1). Dans cet enfer de torture psychique, le mitard cotoie l'ultra-moderne comme le Moyen-Age le plus vil. On glisse la nourriture sous la grille comme à un chien, paillasses tachées de sang et de sperme séché, murs pouilleux, cube de béton, étuve sans aération. Les mitards du bâtiment D3, l'Aveu de Costa-Gavras.. Sans compter le prétoire où il est impossible de se défendre sur la matérialité des faits imputés. Jugement sans avocat et contraire à l'article 5 de la Déclaration des Droits de l'Homme.

Nous avons notre mot à dire sur ceux qui ont notre sort entre leurs mains, à moins que l'appartenance à la race humaine nous soit "moralement et démocratiquement" retirée. Nous exigeons la mise à la retraite des fonctionnaires suivants : MM. Fétrot, Olivier, Poyneymidanet, Kacz, Castille, Bessard, Starkihis, Boquet, à qui nous reprochons les mauvais traitements par manque de soins les comportements pousse-au-suicide envers les détenus fragiles, les ordres de "passage à tabac de prisonnier" ou la caution qu'ils apportent à cette pratique, l'usage frénétique du prétoire et du mitard.

Nous demandons la suppression pure et simple du mitard.

Nous invitons MM Yves Montand, Françoise Giroud, Jean Daniel, André Glucksmann, Marek Halter, Bernard-Henri Lévy, Signoret, Pierre Vidal-Naquet, Jean-Denis Bredin, Kiejman, la Ligue des Droits de l'Homme, le syndicat des avocats de France, le syndicat de la magistrature, Mrg Lustiger, Jack Lang, Georgina Dufoix, Yvan Levaï, Guy Bedos, à venir visiter les mitards du bâtiment D3 et à assister aux séances de punition qui ont lieu tous les mardis à Fleury... Et s'ils n'ont pas envie de vomir en sortant, les consciences creusées pourront dormir tranquilles à l'heure où la France applique la barbarie civilisée et une répression sans précédent sur le chomeur-délinquant...

Nous sommes amers, mais ni fauves, ni assassins.

On vous en supplie, venez! Et Saint Badinter, sois gentil, démissionne!!!

Ce texte est signé de 73 personnes que nous ne pouvons retranscrire dans cette brochure faute de place.

APPEL A LA GREVE DE LA FAIM

- 13 mai -

Une fois de plus, la scène médiatique désinforme sur la réalité d'une institution judiciaire qui par opposition à la gauche s'est transformée en institution lourdement fascisante... et châtie les délinquants chômeurs non plus en justice de classe, mais en justice de haine...

Nous sommes des martyrs de Robert Badinter; son comportement à l'égard des justiciables démontre qu'il dirige le camp pénitenciaire comme un camp nazi, où jadis son père fut exterminé... Sur le degré de gravité, ce n'est peut-être pas comparable, mais sur la forme, si! Nous l'affirmons, comme nous affirmons payer le prix fort de l'abolition de la peine capitale - Badinter en a l'assurance, et nous le désespoir et les larmes de sang...

La justice de droite frappe en affirmant son opposition politique aux plus défavorisés; la gauche judiciaire réprime de la même manière pour se dédouaner de son pseudo-laxisme... Tel est notre ras-le-bol, tel est notre cri... Nous luttons et nous lutterons encore.

Une fois de plus, les événements survenus en prison reçoivent une réponse de despote. Nos camarades assassinés, blessés, réprimés, désignés "meneurs", tabassés et envoyés au mitard. Nous demandons la levée de toutes les sanctions car nous sommes tous des meneurs.

Camarades de Fresnes, de La Santé, de Fleury (tous les bâtiments: hommes, mineurs, femmes) et autres prisons de France, nous vous demandons dès lundi 13 mai de vous mettre en grève de la faim; d'essayer de tenir au moins huit jours et d'être le plus nombreux possible afin que dans l'immédiat nous ayons gain de cause en obligeant la pénitenciaire à sortir nos camarades du mitard.

Nous demandons deux débats avec les responsables politiques: l'un pour que soient dénoncées les vraies raisons de l'aggravation des peines, l'autre pour que soit mis fin aux détentions préventives. Si la présomption d'innocence existe en France, que tous les prisonniers en préventive depuis plus d'un an soient mis en liberté provisoire.

Nous demandons l'instauration d'une plate-forme afin de discuter des aménagements immédiats des conditions de détention.

Nous invitons la pénitenciaire à verser les économies réalisées suite à nos grèves de la faim à des organisations humanitaires.

Nous refusons la construction de nouvelles prisons et réclamons la fermeture pure et simple d'établissements de type Fleury-Mérogis.

LES MENEURS DE FLEURY-MÉROGIS.

APPEL DE SOLIDARITE

15 mai

Les détenus sont las de la désinformation que distillent au sein de l'opinion publique les clabaudes des syndicats pénitenciers. La violence qui a éclaté dans les prisons est la cause efficiente de désintérêt du ministère de la Justice à l'égard de nos mouvements de revendications. Ceux-ci, jusqu'à lors responsables et pacifiques sont invariablement récupérés par les syndicats pénitenciers qui, sans accès aux médias, s'empressent de les dénoncer comme un corollaire à la fermeture des QHS, l'insuffisance du personnel de surveillance, sans oublier bien sûr la modicité des primes de risques et passent ainsi sous silence les véritables raisons du mécontentement des détenus.

Il aura fallu trois morts et plusieurs dizaines de blessés avant que les citoyens français prennent conscience du malaise que recèlent ses prisons. Malgré les affirmations de Mme EZRATY, directrice de l'Administration Pénitencière, la répression à Fleury est sévère; plus de cents détenus ont été conduits au quartier disciplinaire (le mitard); d'autres, arbitrairement désignés comme meneurs, parce qu'affublés de l'étiquette discriminatoire de DPS, ont été placés à l'isolement dans ces quartiers dont l'existence est obstinément niée par l'Administration Pénitencière : les QHS. Ils feront en outre l'objet de transfèrements disciplinaires.

Demain, dans une semaine, le calme revenu, si nous n'y prenons garde, alors que les sanctions resteront, nos revendications seront oubliées, le prix payé aura été inutile. Nous voulons que la vérité soit divulguée à l'opinion publique. Outre la surpopulation, jamais les peines n'ont été aussi lourdes et totalement appliquées. Quant aux réformes "humanitaires", elles sont bridées par la mauvaise volonté de l'Administration Pénitencière qui, pour exemple, a remplacé la séparation des parloirs par la menace de sanctions en cas d'effleurement entre visiteurs et visités.

La création de syndicats de détenus, loin d'être source de troubles, peut au contraire être le terrain de l'entente et du dialogue, atténuer l'inimitié séculaire entre détenus et personnel de surveillance et rendre caduque le seul rapport existant entre eux: la force. Si le mal a été, pour l'heure, enrayé, le prodrome subsiste. Le moindre virus, sous forme de répression ou seulement la stagnation du programme d'amélioration des conditions de détention suffirait à raviver la colère endémique des prisons.

Il faut que la Chancellerie sache que nous ne voulons plus nous contenter de promesses. C'est pourquoi nous lançons à tous les détenus un appel de solidarité se traduisant sous forme de grève de la faim durant huit jours, non seulement pour que nos revendications soient prises en considération, mais aussi pour exiger la levée des sanctions prises à l'encontre de nos camarades.



La révolte Fleury

OSER LUTTER, OSER VAINCRE !

**LES TAULARDS
NOUS MONTRENT LE CHEMIN**

DIMANCHE 5 mai: le matin au D4 de Fleury, les détenus refusent de réintégrer les cellules, s'approprient les clés et détruisent une partie du bâtiment. Les flics rentrent et massacrent avec la douceur qui les caractérise. Bilan: 21 blessés que les médias transformeront en drogués, terroristes, etc., s'ensuivent transferts, mitards...

LUNDI: Suppression des parloirs au D2 et D4 qui suscite la révolte du D2. Rebelotte, entrée des flics le matin, nouveaux cris. Le D1 et le D5 s'y mettent l'après-midi, réintervention des flics.

MARDI: Bois d'Arcy: 15 adolescents montent sur le toit de leur bâtiment à la suite de la mort d'un détenu, et y restent 2 jours et 2 nuits sous la pluie. Les détenus plus âgés tentent de les rejoindre et sont repoussés par l'intervention des flics.

MERCREDI: A Lille, Nice, Metz... les détenus s'affrontent avec les forces de l'ordre.

JEUDI: A Fresnes, 80 détenus montent sur les toits et ne réintègrent leurs cellules qu'après intervention des flics et la mort d'un des leurs. Agitation à la Santé et à la prison de Bastia.

QUI SONT LES TAULARDS ?

Jeunes, immigrés, chômeurs, délinquants: la faute à qui ? Qui est né voleur ? assassin ? terroriste ? PERSONNE !

Chômage, racisme, exploitation, misère, voilà ce qui crée la prison.

Des cités casernes, à l'usine, de l'ANPE à la prison, voilà bien l'itinéraire classique tracé par la bourgeoisie mondiale pour les prolétaires. Il n'y a pas d'alternative à la prison, que la destruction de ce qui l'engendre.

ECOUTER "PARLOIR LIBRE", tous les dimanche de 22h30 à 24 h, sur Fréquence Montmartre 98.8. Téléphoner au 223.39.39 ou écrire au 18, rue La Vieuville 75018 Paris vos témoignages, vos propositions et discuter des initiatives de soutien aux détenus en lutte...

**L'EQUIPE DE PARLOIR LIBRE
DES PROLETAIRES!**

Paris, le 11 mai 1985

C'est sûr, les maris, les frères et les sœurs, les femmes qui sont derrière les murs vivent déjà l'enfer. C'est vrai aussi que c'est dans la lutte que l'enfer commence à se briser, que les taulards se rencontrent, se parlent et fraternisent. Il faut que les familles et amis sachent que si tous les leurs sont dans la lutte, l'administration pénitentiaire et les flics ne pourront plus en isoler quelques uns (ceux qu'ils appellent les «meneurs») et les briser.

Les parloirs libres, la tenue pénitentiaire, les draps, la coupe des cheveux, la radio, les journaux, les lettres, tout cela a été conquis par la lutte en 1974 et depuis.

Sachons saluer et encourager leur lutte. Dedans et dehors. Sachons faire vivre leurs revendications jusqu'à la fin de la barbarie.

- **DESTRUCTION DES QMS (déguisé en Q.I.)**
- **DE VRAIS PARLOIRS LIBRES POUR TOUTES ET TOUS**
- **POSSIBILITÉS D'ÊTRE A SON CHOIX, SEUL OU AVEC D'AUTRES DETENUS.**
- **SUPPRESSION DU PRETOIR ET DU MITARD**
- **DE LAI LIMITE DE DETENTION PREVENTIVE ET PLUS DE LIBERATIONS CONDITIONNELLES QUELQUE QUE SOIT LE DELIT OU LE CRIME!**

Soyons présents devant les tables à chaque mouvement, à l'heure des parloirs (même et surtout s'ils sont supprimés).

Desserons l'étai, brisons l'isolement, nous sommes les seuls à pouvoir le faire. Préparons des initiatives à l'extérieur (grève de la faim, manifestations, etc.) et tout ce qui peut nous rassembler.

St PAUL

P rétextant "l'agression" d'un des leurs à la prison de Montluc, les surveillants, sous l'impulsion de leurs syndicats, ont déclenché une "grève" mercredi. "Grève" qui n'en est pas une, puisqu'ils continuent à assurer leurs fonctions de surveillance, de gardiennage, mais qui se traduit par une série de brimades envers les détenus: suppression des parloirs, etc.

Durant ces deux journées de régime draconien, des détenus ont exprimé leur mécontentement de façons diverses. Quelques personnes qui refusent de réintégrer leurs cellules à la fin de la "promenade". Discussion mitigée avec une direction frileuse qui n'osait pas contredire l'action des surveillants grévistes. Un refus de s'alimenter jusqu'à ce que les parloirs fonctionnent à nouveau.

Puis, jeudi soir, la fumée épaisse d'un feu (réel) venant de St-Paul embrasa l'esprit (ou le cœur?) des détenus de St-Joseph. Des coups frappés aux portes, quelques tissus enflammés jetés par les fenêtres. Puis le sommeil agité, sans plus.

Nous avons tous entendu les sirènes des flics, vu des ombres casquées dans les coursives, constaté par les fenêtres que les gardes mobiles avaient encerclé la prison. Et c'était une chose déjà vue ici. Mais ce que nous ne savions pas ce soir là et que j'ai appris aujourd'hui, c'est que nos copains de la prison St-Paul, à côté, avaient été agressés dans leurs cellules. Les gardes mobiles, guidés par les surveillants qui leur désignaient les cellules des "meneurs" et leur ouvraient les portes, ont sauvagement frappé les détenus dans les cellules. Parmi eux, se trouvait Michel S., rédacteur du journal "L'ECROU" (l'un des fondateurs du journal), qui a été lâchement matraqué dans sa cellule par des gardes mobiles et transféré, en pleine nuit, on ne sait où, ni dans quel état! Il est peut-être grièvement blessé.

Gravement blessé Driss J., lui, l'est sûrement. A la suite des coups qu'il a reçus par les gardes mobiles, il a dû être hospitalisé. Il est à "l'anti-caille" (un hôpital gardé par la police, à Lyon, dans un état inquiétant. André B., rédacteur lui aussi de "L'ECROU", a été blessé à la mâchoire. Lui aussi dans sa cellule. Que ceux que je ne cite pas me pardonnent, c'est tout ce que j'ai pu savoir. Le lendemain de cette triste soirée, l'infirmerie de St-Paul a été surchargée par les consultants aux blessures étranges...

Les forces répressives, policiers, surveillants, non contentes de nous avoir provoqués, n'ont pas attendu que nous répondions à celles-ci pour nous matraquer. Devançant une éventuelle révolte, ils sont venus frapper les détenus dans leurs cellules.

Il me paraît donc que les syndicats de surveillants ont basement exploité ce qui est arrivé à leur collègue de Montluc. Ils se sont servis de sa blessure, de son état comateux pour déclencher une action à laquelle il ne manquait qu'un prétext-

te. Il fallait vraiment tomber bien bas... Quoique l'on ne puisse pas se jeter du sol sur le sol!!!

Il me semble presque superflu de dire que leur "grève" ne me paraît pas justifiée. Lorsqu'un chauffeur routier a un accident de circulation, les routiers ne se mettent pas en grève pour autant et ne prennent personne en otage...

Les surveillants qui ont déclenché cette "grève" doivent jubiler. Ils doivent être contents de leurs brimades mesquines (suppression des parloirs), ils ont réussi à provoquer suffisamment les détenus (mais pas trop), pour que ceux-ci fassent un peu de bruit. Ensuite les gardes mobiles ont agi pour eux à leur place et fait ce que ces mêmes surveillants rêvaient mais hésitaient à faire. Les gardes mobiles ont été les cerbères, les hommes de main, les porte-flingues du corps de surveillants en "grève".

Dire que Mme Ezratty, directrice de l'administration pénitentiaire était venue leur apporter son soutien ce jour là! Leur remettra-t-elle une médaille pour chaque détenu matraqué?

On pourrait aussi créer une décoration, que l'on nommerait "croix de la valeur surveillante". Ceci en souvenir de la croix "de la valeur militaire", qui était remise après la guerre d'Algérie à tous les soldats, sous officiers et officiers de l'armée française qui avaient participé aux activités de renseignements. C'est-à-dire, torturer les habitants de ce pays qui luttent pour leur liberté. Qu'en pense-t-elle?

L'agression dont ont été victimes nos copains de St Paul est ignoble! Nous ne pouvons pas accepter cela!

Et l'affaire de Montluc ne doit pas occulter les revendications qui germaient parmi les détenus.

A ce sujet, il me semble important de signaler que depuis le 16 avril 85, près de 200 personnes maghrébines pour la plupart, observent une grève de la faim à durée illimitée pour protester contre la montée du racisme, le meurtre du jeune Barka, tué par un policier qui le frappa avec un walkie-talkie à la tête alors qu'il circulait en cyclomoteur, et la sévérité des peines infligées par les juges aux accusés maghrébins.

LES REVENDICATIONS? Les autres détenus exprimeront les leurs. Par le passé, j'ai revendiqué des trucs comme: "l'abrogation de la censure" ou "droit à l'exercice pour les détenu(e)s de leur sexualité".

Mais aujourd'hui je n'ai qu'une seule chose à dire pour laquelle j'ai toujours été fondamentalement d'accord:

L'ABOLITION DE LA PRISON. Il est grand temps que l'on mette fin à cette forme d'esclavage! La prison n'est qu'un instrument du pouvoir qui sert à imposer un modèle culturel, au même titre que le lycée et l'université, à contrôler les pensées. (...)

Les lois sont toujours arbitraires!! Aucun principe universel sur lequel elles puissent se fonder! Elles sont au service des plus forts, au détriment des plus faibles, au service de ceux qui ont le pouvoir, l'argent. Elles leur permettent de dominer les autres. Il est facile de constater que ceux qui détiennent le pouvoir, ou sont aux côtés du pouvoir, n'en subissent presque jamais les conséquences (des lois).

Les frères Willot peuvent escroquer leurs fournisseurs, les

banques et l'Etat après avoir exploité plusieurs générations de travailleurs, ce n'est pas un délit!!! Les flics peuvent tuer les jeunes qui regardent leur scooter (comme ce fut le cas à Paris pour Bruno Zerghib), ce n'est pas un crime!!!

Je préférerais encore vivre à l'époque du Far West ou au fin fond de la jungle plutôt que de vivre dans une société de sanctions.

Le Code Pénal est une belle connerie, à l'élaboration de laquelle nous n'avons pas participé. Pourquoi respecterions-nous ses directives?...

DJAMEL, détenu de St-Joseph.

FRESNES

A lors que des mutineries et des mouvements ont éclaté à Fleury, Bois-d'Arcy et s'étendent à d'autres prisons, Fresnes est touché et s'agite, quelques jours plus tard. Il est probable que l'agitation ait commencé en 1ère division et une partie de la deuxième le mardi 7 dans la soirée. Le lendemain soir, c'était au tour de la troisième, au reste de la 2ème.

Le mouvement est parti de rien : un, deux, puis un troisième détenus réclament quelque chose (des médicaments) comme d'habitude ils se font jetés, la colère explose : d'abord les portes sont secouées et la simple manifestation ensuite se transforme par la tentative d'enfoncer les portes. Aux fenêtres, les autres détenus enflamment journaux, revues, imbibés d'huile (c'est tout ce qu'il est possible de faire car aux barreaux s'ajoute un grillé dont les mailles sont très serrées). Des taulards crient et beaucoup d'autres reprennent "liberté", "maton assassins", ce sont les mots d'ordre qui reviennent le plus souvent, le premier en particulier, la manifestation durera près de deux heures. A la fin RDV est donné à tous pour les promenades du lendemain.

Jeudi 9 au matin, nous sortons pour la promenade avec un retard d'une demi-heure sur l'horaire habituel. En sortant des cellules, nous en voyons les raisons. Les forces de l'ordre CRS, sont déjà dans la prison, déployées à chaque rond-point, les effectifs de la matonnerie renforcés (avec émetteur récepteur). C'est au bout de 30 à 45 mm que tout commence : quelques détenus montent sur les toits lancent des appels en disant aux autres de les rejoindre. Les 2 matons de faction donnent l'alerte de leur cabine située sur la travée, et s'éclipsent fissa ! Peu à peu les cours se vident et les toits se remplissent, bientôt il ne reste plus personne dans les cours de promenade. Un peu plus de 80 détenus sont sur les toits proprement dits, les autres (150 environ) sont pour la plupart dans la travée (utilisée par les matons) et quelques uns assis sur les murs. Les CRS des étages de la 2ème division tirent des lacrymos (du début à la fin : tir tendu sur une courte distance. Ce qui explique l'assassinat de PINOL et les blessés). Le repli se fait dans le désordre et les détenus s'éparpillent sur différents toits. La cabine des matons sur la travée est entièrement détruite : parpaings portes, vitres, encadrements sont en miettes. Les détenus convergent sur le toit central de nouveau au cri repris de "liberté" quelques "vive la révolution", cassons Fresnes" mais pas repris. Des détenus restés en cellule donnent draps, vêtements pour confectionner des masques et jettent de l'eau pour atténuer les effets des lacrymos.

Avec adresse, des détenus font une réappropriation et beaucoup se retrouvent avec une orange et une portion de fromage. D'autres tentent sans succès de grimper sur le toit de la 2ème division. D'autres encore parviennent à briser les barreaux et peuvent ainsi pénétrer dans la troisième division. Ils rentrent : les grilles des barreaux donnant accès au toit du mitard sont arrachées... Avec ces matériaux, des taulards tentent de faire sauter les serrures des cellules et sont protégés par des jets de tuiles sur les CRS et les matons postés au Rez-de-Chaussée. Ils n'en n'ont pas le temps...

CRS et matons déboulent par le dernier étage. Désordre et repli, quelques uns s'acharnent très méthodiquement à arracher les barbelés et à enfoncer les portes. Sur les toits, les lacrymos commencent à tomber en nombre, et jets de tuiles, puis cela s'arrête.

Le directeur de la 3ème division essaie de "parlementer" : nous faire stopper et rentrer. C'est un refus. Une pluie de lacrymos s'abat, c'est à ce moment que A.PINOL sera assassiné par un CRS : une lacrymo en tir tendu à une vingtaine de mètres, en plein visage, il est K.O., c'est la chute. Tout de suite des détenus s'adressent au directeur : "Arrêtez, il y a un mort, un blessé grave, venez le chercher !" mais visiblement il est toujours préoccupé par l'arrêt du mouvement et notre retour en cellule, il fait signe de rentrer. Nouveau refus, nouvelle pluie de lacrymos. Alain est pour beaucoup déjà mort, le toit n'est plus tenable, c'est le reflux final dans la travée, c'est la fin, la descente dans les cours se fait regroupés et sans panique.

La rentrée évoque les stades chiliens, la rafle du Vel d'Hiv. Le rez-de-chaussée grouille de matons, à l'entrée, le

directeur fait le tri : les menés (entraînés) sont placés d'un côté pour une fouille immédiate et la réintégration en cellules.

Les meneurs sont jetés en salle d'attente quel que soit leur état (pissant le sang ou pas) pendant une demi-heure 3/4 d'heure puis réintégrés en cellule . Transferts, mitard mutations, descentes punitives dans les cellules ne sont pas loin. Le soir, à la mémoire d'Alain, mouvement vaste de refus de la gamelle qui se poursuit le lendemain, car les CRS "accompagnent" la gamelle.

FLEURY



MAI 1985

oyez-vous, pour que le droit à la vérité des faits qui se sont passés ici, il faut passer des lettres clandestinement. Chose très sévèrement punie. Mais qu'importe, ni notre état d'homme, notre droit à la vie n'avaient été déjà bafoués. Ceci vous prouvera que même notre droit à la parole nous a été "enlevé".

En ce qui concerne les faits par eux-mêmes le dimanche 5 mai des détenus de la tripale D4, ont refusé de regagner leur cellule, d'autres mieux, ont pris en otage un gardien et ont libéré ceux qui s'y trouvaient y compris travestis (qui faisaient leur streap sur les toits).

Donc, ces détenus sont venus par les toits des couloirs des parloirs, nous voir nous, D2, D1, D3, et ils ont reçu des cris d'acclamation, des pleurs, des souhaits de réussite, enfin bref, tout le soutien que nous pouvions leur accorder. Les bruits de "casserole" étaient en fait les plateaux. Bientôt tout le haut du D4 s'est mis en flamme, de hautes et belles flammes . Le D3 a tout cassé dans les cellules.

Je tiens à préciser qu'à la fin de l'émeute, c'étaient 900 et pas 500 détenus qui étaient entourés par les CRS. De plus, ça n'a pas été un complot politique, mais un mouvement de haine contenu, par les brimades et les humiliations quotidiennes. Donc, ces êtres humains, avant tout sont courageux, sont venus cueillir par les couloirs de parloir, qui je le réprecise, relie tous

les batiments, notre soutien et notre approbation, qui, soyez en sûr, étaient généraux.

Le lundi 6 au matin à 11h30 les détenus du D2 3ème étage ont refusé de remonter, ont pris un poteau de but de football et ont cassé les grilles qui les séparent du D1. Ils ont cassé toutes les vitres des bureaux administratifs du RDC D1. Ils ont regagné en hâte le D2 pour combattre les CRS qui chargeaient.

Ce même lundi après-midi nous du D1 avons été en promenade 3ème étage et 1er étage, avons refusé de remonter à l'appel (14h45), avons saisi les poteaux et défoncé les grilles séparant les promenades. Ensuite nous avons détruit avec ces mêmes poteaux les 2 portes d'entrée "normales" en promenade. La-dessus, fuite des gardiens qui avaient les jetons. Mise à sac, destruction de l'infirmierie et des premiers bureaux.

Ensuite, voyant que nous allions être maîtres du bâtiment les CRS ont chargé. La-dessus échauffourée, remontée se faisant entre un maton, un CRS avec les coups qui pleuvent. Et enfin les représailles habituelles, pas de promenade, et hier si nous allons en parler ce n'est que parce que les familles, pour une fois, ont bougé.

Voilà, j'espère que ces mots, ces descriptions seront assez précises, non seulement pour éclairer vos lanternes, mais pour que la lumière soit au moins une foi crûment, mise à jour.

P.S.

Pouvez-vous croire un seul instant, vous, gens sensés que les 30 ou 40 détenus qui ont été à Fresnes n'y sont allés qu'à cause des cachets des infirmeries. Pas pour des machoires fracturées, bras et jambes tordus etc.



Bonjour !

Le matin, mercredi 26 juin, alors que je vaquais à mes occupations habituelles, mon voisin de cellule, Camel, m'appelle et me dit : "regarde le mec, dans la promenade, au milieu du stade, il va se couper !". Car Camel, mon voisin, connaît fort bien ce détenu et ils parlaient d'ailleurs ensemble lors de la promenade : nos fenêtres donnent sur la cour.

Il s'agissait d'Ali Fery, détenu depuis 30 mois, condamné à purger une lourde peine. Ali était au bâtiment D1. On lui annonça son transfert. Il pense que le jour qu'il attendait tant était venu : celui de son transfert en centrale. Or c'est au D2 qu'on le transférera. En outre, fait plus grave, ici on lui

confisque 80 de ses cassettes sur 100 qu'il possédait ainsi que des effets vestimentaires auxquels il tenait beaucoup.

Je pense qu'il convient d'expliquer, pour la compréhension de ce qui va suivre que les moindres choses ici, celles que l'on jugerait à peine digne d'attention dehors, prennent une importance considérable et que les répercussions en sont, souvent, tragiques (et je pèse mes mots et ne fais pas de misérabilisme, mais de l'information authentique. Oui, j'ai cette prétention !). Car dans le lieu où nous nous trouvons, nous sommes sans cesse confrontés à nous-même. D'aucuns "fuients" dans les études, dans la littérature, dans les livres policiers ou dans la musique. Il semble que ce dernier cas fût celui d'Ali, puisqu'il possédait 100 cassettes ainsi que nombre d'effets vestimentaires. Son seul trésor en quelque sorte, en ce lieu où la spoliation du détenu atteint son paroxysme. Ainsi, il ne supporta pas qu'on lui mette ses habits et 80 cassettes à la fouille alors qu'au D1 jamais remarque ne lui fût faite à ce sujet. Mais le sous-directeur de chaque bâtiment, comme les barons moyennâgeux impose le règlement qui lui plaît. (La métaphore ne s'arrête pas là puisqu'il dispose également de son prétoire et ses geôles.) Or, ici plus qu'ailleurs, au D2, "le règlement" est des plus coercitif. Je parle en connaissance de cause : ayant "fait" 3 bâtiments en 3 ans et demi.

Mais revenons à ce qui s'est passé ce matin, à Ali. Tous les détenus au rez-de-chaussée (arrivants ou transférés) remontaient groupe par groupe ou un à un. Et Ali, resté seul au centre du mini-stade, se fit un garrot au bras gauche, se déshabilla, posa ses effets par terre et resta en slip. Les détenus de l'autre cour le regardaient, certains, ainsi que Camel et moi, essayions de le dissuader de s'auto-mutiller. Le maton du mirador, ainsi qu'un autre de l'atelier, regardaient la "scène" mais ne firent intervenir personne. Ali ne cessait de dire, en regardant du côté du bâtiment et en gesticulant : "Comment ils vont me maquer, eux ! Comment ils vont me raquetter, eux !" Ensuite il parlait en arabe et je ne comprenais pas. Puis il se coupa la gorge du côté droit, puis du gauche. Le sang coula abondamment de ses blessures (bien qu'il ne se soit pas tranché les carotides tel que je le craignais), et tranchait sur son torse mat. Ensuite, à plusieurs reprises, il se trancha les veines du bras gauche et très vite son bras fut rouge. Quelques détenus s'étaient agglutinés contre la grille de l'autre cour de promenade, et d'autres, des fenêtres, tentaient de le dissuader de s'auto-mutiller. Tout le monde criait pour que les matons interviennent. Ils ne vinrent pas.

Comme c'était la fin de la promenade, les détenus refusèrent de réintégrer leur cellule. Ils restaient et demandaient qu'on intervienne, car, à présent, Ali était plein de sang, jusque sur les jambes. Nous craignons qu'il ne meure. Et ces putains de barreaux ! Impossible de lui porter secours ou même de le réconforter ! il

était là, seul, au milieu de la cour ensoleillée, à gesticuler, à hurler ensanglanté.

Les surveillants qui étaient entrés dans la cour où se trouvaient les autres détenus, regardaient Ali ensanglanté à travers le grillage et les incitaient à remonter en cellule. Aux fenêtres ça gueulait plus que jamais. Et parfois nous entendions les surveillants dire qu'ils allaient s'en occuper lorsqu'ils seraient rentrés en cellule.

Moi, j'ai appelé à l'interphone et hurlé au maton de service : "faites quelque chose, il y a un mec ensanglanté qui est en train de se pendre dans la cour!" -"Bof- !" me répondit-il (et je vous assure que c'est authentique !) Je lui ai hurlé que ça allait se savoir, qu'ils étaient responsables et que j'allais prévenir les radios-libres ! Car juste avant que j'appelle, Ali était monté aux grillages, avait attaché la cordelette, fait un noeud coulant et se l'était passée autour du cou. Il se tenait en équilibre, plein de sang, déjà faible et je craignais qu'il ne glisse et se pende involontairement ou volontairement.

Des fenêtres (à présent que les autres détenus étaient remontés) nous tentions de le dissuader de se pendre, lui disant tous qu'ils ne valaient pas la peine qu'il se tue. Et les barreaux tout contre lesquels nous étions agglutinés, comprimaient nos cages thoraciques à chaque seconde davantage ! C'est dans ces moments là que l'on prend réellement conscience de ce qu'est l'impuissance ! Et c'est dur ! la nourriture passa et je dis au surveillant qu'il fallait faire quelque chose, qu'il vienne, c'est là qu'il va faire quelque chose. Puis : "le directeur va intervenir."

"Si il crève, ça n'empêchera pas le sous-directeur de bouffer !" lui rétorquais-je, ainsi que : "Pour travailler dans la pénitenciaire faut pas avoir de conscience !"

A présent cela fait 30 mn qu'Ali s'était coupé, qu'il était en sang, et 10 mn qu'il était en équilibre, la corde au cou. Ses habits formaient un petit tas, au centre du mini-stade, près de sa boîte de café.

Un galon d'or vint, calmement; ils parlèrent environ 5mn, Ali toujours la corde au cou. Enfin Ali retira le noeud coulant de sa gorge, descendit, alla chercher ses habits, mit des coup de pied dedans, gesticulant et parlant en arabe. Puis ses fringues à la main, il suivit, toujours en slip, le surveillant-chef, certainement à l'infirmerie. Ce qu'il advint d'Ali, pour le moment, nous ne le savons pas. Il est 13 h environ et l'affaire a dû se terminer vers 12h10. J'ai parlé entre temps avec mon voisin Camel qui me dit : "Je signerai la lettre" et qui me donna les quelques informations sur Ali que, pour ma part, je ne connaissais pas.

Voilà ce qui s'est passé ici, au D2. Et j'ai tout de suite pensé à vous écrire afin que cela se sache.

Je n'ai ni la tête à commenter, ni le temps. Je pense que c'est suffisamment clair. Si c'est morgane qui me lie, j'espère qu'elle comprendra mieux que la dernière fois. Je savais pas que j'écrivais si mal . Mais comme on apprend tous les jours !

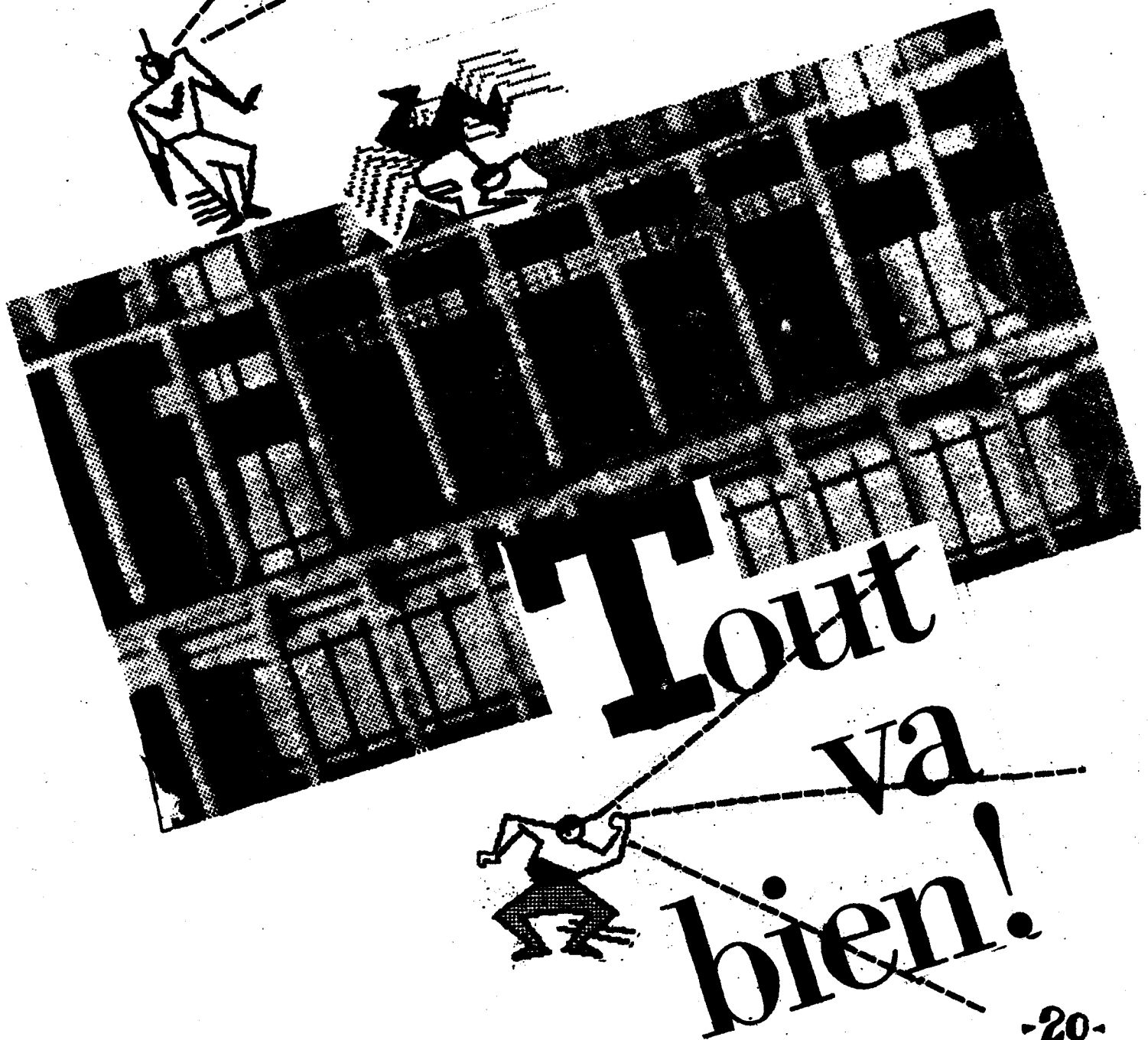
Bon, allez, salut amical et solidaire.

Je signe Kamel

P.S.

En fait on a mis Ali au mitard, je le sais par le I.P.S. donc de source sûre.

*Lettre communiquée par
l'émission "CAVALES".*



LES BLESSÉS de FLEURY

Suite aux événements du 5 mai 1985, à Fleury-Mérogis, de nombreux détenus ont été gravement blessés suite à l'intervention musclée des forces de l'ordre aidées dans leur sale besogne par les matons. Ce qui suit est un témoignage d'un détenu de Fresnes qui a vu dans quel état les prisonniers de Fleury sont arrivés à l'hôpital de Fresnes.(...)

"A l'expression d'un désespoir délibérément provoqué, est opposée la sauvagerie de ce que l'on ose sans vergogne nommer forces de l'ordre, alors que rétablissant à coups de grenades et de crosses de fusil le désordre que sont les innombrables conditions de détention. Bien que l'ayant à plusieurs reprises ressentie dans ma chair, je m'efforçais jusqu'alors à considérer que la sauvagerie pouvait être excusable sur le terrain dans l'ardeur de l'action. Et de la sauvagerie j'en ai vu s'exercer derrière les hauts murs du silence...Mais hier, dimanche 5 mai 1985, c'est la barbarie gratuite qui s'est révélée dans toute son horreur. A la suite de la manifestation de Fleury-Mérogis, les détenus les plus atteints par l'intervention armée des hordes de la répression durent être hospitalisés. Et pour qu'il soit décidé de les hospitaliser d'urgence, il fallait qu'ils soient dans un bien triste état. Bien que le directeur de l'administration pénitentiaire, Mme Ezraty, dans un communiqué officiel, prétende que leur état résultait de l'absorption de barbituriques volés à l'infirmerie, ils ne seraient pas arrivés ensanglantés et meurtris à l'hôpital pénitentiaire de Fresnes si cela était vrai.

Dans la cour de cet hôpital, les matons qui les amenaient ouvrirent la porte du véhicule ayant servi au transport. Les mains et les jambes entravées par de lourdes chaînes d'acier, les corps livrés étaient à peu près comateux. Les matons de Fleury qui amenaient ces blessés - et je ne mets pas en cause ceux de l'hôpital de Fresnes dont aucun à ma connaissance ne participa activement - les tirèrent par les membres pour les faire tomber du haut du véhicule et ensuite les tirer sur le gravier de la cour et dans les escaliers extérieurs où les têtes inertes rebondissaient de marche en marche; agrémentant leur prestation d'équarisseurs de violents coups de pied assés visiblement avec délectation dans ces corps inertes. C'est la barbarie absolue que de torturer ainsi des êtres humains blessés, entravés et inconscients." (...)

JACQUES

(Fresnes)

En marge des émeutes, le 15 mai 85, Badinter reçoit et réconforte les gardiens de prison F.O. et C.F.D.T., auxquels il confie envisager la possibilité d'octroyer des libérations conditionnelles assorties de T.U.C. (travail d'utilité collective) pour les détenus condamnés à de "légères" peines (on attend toujours!). Ce même Badinter, à la tribune de l'Assemblée nationale, rappelle que plus de 2000 places de prison seront construites avant 1987, portant ainsi à 4010 le nombre de places supplémentaires ainsi créées depuis 1981 et conclue son intervention par un cinglant "l'ordre doit régner dans les prisons pour faire avancer les réformes". Ce même 15 mai, Patrick Langlois est extrait de l'ancien QHS de Fresnes pour un procès dont il va se servir comme tribune pour exposer SA version des événements de Fleury-Mérogis: celle des détenus afin dira-t-il "de revenir sur certaines sottises qui ont été dites par la presse et sans démenti de la Chancellerie, lors des émeutes de Fleury-Mérogis".

En effet, la presse dans son ensemble, toujours prompte à dénoncer d'hypothétiques tireurs de ficelle occultes, pour mieux masquer sa fonction de désinformation, son incapacité notoire à aborder les causes profondes d'une juste révolte, avait pointé un doigt accusateur sur Patrick Langlois, Régis Schleicher et quelque autres, désignés ainsi comme "meneurs" à l'opinion. Ces personnes ont été travesties en espèce de puissants agitateurs sans lesquelles il ne se serait rien passé dimanche 5 mai à Fleury-Mérogis.

Or, précisément deux jours auparavant, le 3 mai Patrick Langlois avait quitté le bâtiment D4 où se produisit l'émeute, pour être transféré au quartier D5, à l'isolement (le D5 étant l'ancien QHS de Fleury).

Mais écoutons Patrick: "Je vais vous dire pourquoi ce vendredi après-midi on nous a envoyé au D5. Ce sont aussi les raisons des événements de Fleury-Mérogis. Dans la semaine qui avait précédé, nous étions quatre DPS à avoir demandé audience à la direction. Nous avons expliqué au surveillant chef qu'il fallait que cessent les tabassages de petits camés. Nous avons protesté auprès de lui contre l'envoi au mitard d'un de nos camarades pendant 30 jours sans raison. Nous voulions aussi que cessent les discriminations à l'égard des DPS sans raison. Bref, nous souhaitions parler de la très mauvaise ambiance qui régnait au D4. Nous aurions aussi aimé parler de ce sous-directeur qui distribue des briquets du Front National à ces surveillants méritants et nous pensions avoir été entendus par le surveillant chef."

Au lieu d'une entrevue avec le directeur, c'est donc deux jours avant l'explosion du D4, un transfert dans les anciens QHS du D5 qui attend ces 4 détenus. Patrick Langlois poursuit sa déclaration sur cette émeute du 5 mai:

"Ce dimanche là, mes petits camarades ont explosé pour les raisons que je vous ai données, pas parce qu'ils avaient leurs nerfs, comme on l'a dit au ministère."

Le lundi 6 mai, Patrick Langlois, comme si il avait participé à l'émeute, se retrouve au mitard du D5. "On se retrouve à moitié à poil" dit-il.

Le mardi 7 mai, il écope de 30 jours de mitard par le prétoire de Fleury.

★ LE PROCES DE PATRICK LANGLOIS

"A défaut d'avoir été le bras de la révolte, j'en ai été la tête, l'instigateur."

Puis il est aussitôt transféré au mitard de Fresnes:

"Je peux vous dire que là, c'est la Moyen-Age, aucune condition d'hygiène, presque rien à manger et sans arrêt des tabassages".

Puis le vendredi 10 mai, il est extrait par mesure "d'apaisement", du mitard de Fresnes pour rejoindre le QHS de la prison "car les QHS ont été supprimés mais pas détruits, on les utilise toujours" dira-t-il.

Le courage dont fit preuve Patrick dans ses déclarations, sa loyauté envers ses camarades détenus, sa fidélité à la promesse faite entre ceux qui avaient reconstruit le surveillant chef de se servir de la première occasion venue pour rétablir publiquement la vérité; tout cela l'administration pénitentiaire entend le lui faire payer. Depuis ce procès du 15 mai, Patrick Langlois n'a pas arrêté d'être transféré de cellule en cellule, en changeant jusqu'à trois fois par semaine, pour atterrir à Bois d'Arcy, toujours à l'isolement complet, et à ses récriminations, l'administration a poussé le cynisme jusqu'à lui répondre qu'alors que les prisons sont surpeuplées, il devrait être content de son isolement qui lui donne le privilège de jouir d'une cellule individuelle. Aux dernières nouvelles, Patrick est revenu à Fresnes en QIG (quartier d'isolement général, c'est-à-dire le mitard permanent)...

Mais en traitant ainsi comme des bêtes ceux qui refusent de se conduire en moutons, l'administration pénitentiaire doit savoir qu'elle fabrique elle-même les fauves qui la dévorent.

Le jour même de ce procès, on apprenait par ailleurs:

- A Dijon un détenu tentait de mettre fin à ses jours en avalant des aiguilles à coudre.

- Une détenue de la MAF, Dominique Poiré, entamait une grève de la faim et de la soif pour protester contre son transfert arbitraire à Châlon-sur Saône.

- L'avocat du détenu Régis Schleicher, (lui aussi désigné par la presse comme "meneur", lui aussi transféré arbitrairement vers la prison de Lorient), protestait contre cette atteinte aux droits de la défense.

Toujours ce 15 mai, deux policiers municipaux accusés d'agression et vol avec violence, étaient condamnés à des peines de sursis et à des amendes. Des faits qui généralement valent à n'importe quel jeune, même primaire, de n'importe quelle banlieue ouvrière, de un à 2 ans de prison ferme. Mais cela, ce n'est que la logique routinnière de la justice de classe.

Quand on lit le compte rendu des révoltes de Fleury, on est surpris de la volonté de l'administration pénitenciaire, relayée en cela par les médias de faire:

- 1- Des boucs émissaires
- 2- De nier une quelconque revendication.

Pas de revendications, il faut être sourd et aveugle pour ne pas les voir et les entendre. Elles ont été amenées depuis 15 ans par les détenus, régulièrement, des refus de plateaux aux mutineries. Elles concernaient l'ensemble du système pénitenciaire, de la lourdeur du verdict, jusqu'au changement de vie dans les prisons, en passant par la conditionnelle et la suppression de QHS. Imposer à tout préalable de réformes (réformettes plutôt), "l'ordre et la sécurité" dans les prisons, comme le fait Ezraty (directrice de l'administration pénitenciaire), c'est nous priver de tout espoir d'évolution de notre vie quotidienne dans les mois qui viennent et surtout nous pousser aux mouvements les plus extrêmes, aussi bien physiques et personnels (automutilation, prise de médicaments) que généraux (prise d'otage sur les gardiens, destruction sur les quartiers).

On dirait qu'ils le veulent d'ailleurs; trouver des boucs émissaires, telle est la volonté du système pénitenciaire. Quand ce n'est pas Action Directe, c'est un ancien compagnon de cellule de J. Mesrine (incubation du microbe révolte durant 6 ans). Surtout pour Ezraty qu'il n'y ait pas de volonté collective, de désir commun.

Ce serait briser le mythe du leader, du responsable, mythe nécessaire dans la répression, dans l'isolement. Ce serait nier à chacun ce pouvoir d'une révolte personnelle et consciente. Il n'y a pas de leader, il y a seulement des individus qui dans un ras le bol commun ne supportent plus l'insupportable et éclatent. Leur responsabilité est commune, dans notre misère actuelle, à tous les niveaux (bien que l'on soit parait-il "gâtés, repus, pourris" et "qu'un tour de vis soit nécessaire"):

- physique (comme ici à Saint-Michel, où le terrain de sport est impraticable depuis un an)
- pratique (non distribution du courrier le samedi)
- intellectuelle et d'échange (aucun lieu pour discuter, pour avoir des rapports humains tout simplement, pour ne pas se trouver dans une situation d'isolement 22h sur 24h)
- sentimentaux (parloirs mesquins et courts qui nous réduisent à voir le corps de l'autre dans un rectangle de 40cm²)
- humains (avec les fouilles avilissantes)
- financières (exploitation de notre survie par la multiplication par 2 ou par 3 des prix de cantinage) hygiénique etc.

Responsabilité du pouvoir, le gouvernement socialiste aura fait pire que la droite. Responsabilité de la Chancellerie, de l'Administration Pénitenciaire, des matons...

KATPO/maton...

La principale chose que l'on voit, que l'on ressent, ce sont nos rapports permanents avec ceux qui nous gardent.(...)

Leur agressivité, leur provocation, grossières larves d'un système, qui n'ont comme autorité que l'uniforme qui la leur confère. Le discours avancé par les matons, discours ultra-sécuritaire, est qu'il ne se passerait rien s'ils avaient plus d'avantages, s'ils étaient plus nombreux. Des conditions des détenus:rien.

La révolte dans les prisons se fait par personne interposée. Il est important de s'attacher au rôle du maton, c'est lui qui tient la laisse du pouvoir et qui juge selon ses intérêts de l'allonger ou de la raccourcir. C'est lui qui nous fait tirer la langue, qui nous excite, se créant ses propres lois internes, ses propres règlements. La taule est faite pour engraisser cette bureaucratie qui pratique la politique du moindre effort, qui remplace le dialogue par la matraque.(...)

Nous leur préparons un été chaud. Les journalistes, prise vinaigre en mal de copie n'attendent que ça, du sang, des morts à la Une. Ils frapperont encore tous sur notre dos, si comme c'est parti, colère, haine, provocations, conditions détestables de détention se poursuivent.

Tout expliquer par la surpopulation est un prétexte bidon. Prosmicuité, espace vital hyper limité, c'est vrai, mais c'est par leur volonté délibérée qu'ils en sont arrivés là et qu'ils continuent en construisant de nouvelles centrales.

Qu'on soient 1,2,5 par cellule, c'est surtout l'absence de perspectives humaines qui nous révolte.

DES DETENUS DE LA MAISON D'ARRET DE
SAINT-MICHEL à TOULOUSE.

DOUAI

Tous nous savons ici qu'il y a eu de l'effervescence...et et pas qu'un peu, Mercredi, trois sont montés sur le toit principal et sont descendus jeudi. Là il y a eu déjà un peu de casse, mais comme d'habitude c'était mal préparé et très peu de personnes avaient été prévenues. Résultat, peu ont suivi, et il y a eu beaucoup de destruction. Le toit de la section B n'existe presque plus, le chemin de ronde des cours de promenades a été entièrement détruit. Le toit principal à la A a lui aussi bien pris

Beaucoup de cellules ont été détruites. Résultat, les CRS ont chargé la plus grande partie des gars étaient sur les toits de chemin de rondes promenades. Ils nous ont chargés au gaz lacrymogène et avec une saloperie (genre petit obus !) qui envoyait des éclats de verre. Pas de blessés, certains ont eu quelques petites coupures, nous avons tenu le maximum mais, avec les gaz, nous étions perdus d'avance. Enfin, pas de regret, nous avons tenu un max ; ensuite, les CRS ont fait rentrer et mettre les mains sur la tête le long du mur dans le couloir et là, coups de matraque (tout le monde en a reçu au moins un, ils visaient la tête ces enfoirés !). Ensuite réintégration dans les cellules ; par contre, à la A, le directeur et quelques matons ont tabassé quelques gars dans les cellules, il paraît que les gars ont bien reçu (mais je ne l'ai pas vu) !

Les CRS ont tiré sur les gars montés sur le grand toit, nous l'avons tous entendu, balles réelles ou en caoutchouc, peu importe, cela prouve que les "autorités" nous prennent pour du bétail, bon à liquider sans sommation. Vendredi, pas de sommation ni de pourparler, ils se sont mis à genoux et on chargés directement.

Il y a pour des millions de francs de dégâts, pour le moment c'est le calme mais un calme relatif. Les CRS sont repartis, seule la police reste....

Je ne sais pas comment cela se passe dans les autres taules mais ici, une étincelle et tout repart. On attend pour voir ce que les autres MA et centrales feront, cela a secoué, je pense qu'il nous faut continuer jusqu'à ce que les promesses et nos revendications passent, c'est malheureux mais il n'y a que comme cela que ça marche...

Est-ce que Mr Badinter attend de nous une émeute sanglante ? A Douai, ce sont toujours des grosses peines qui tombent, disproportionnées avec le délit. Les détenus en ont marre !

32 détenus de la MA de Montauban ont refusé la gamelle, ils entendent protester contre les lourdes peines infligées contre les mutins de Douai !

Voici les faits et les causes de la mutinerie de Douai : jeudi 9 mai, un mot d'ordre se propage, une manifestation aura lieu à 1'heure de la promenade de l'après-midi de ce jour.

Chaque étage, chaque aile (2 par étage) sont compartimentés par cours, la descente se fait par groupe (de 6 à 30 détenus), aussi, vu cet isolement, la mise en marche de cette révolte ne pourra se faire que lorsque les trois auxiliaires (détenus faisant office de balayeurs) du 3e étage hisseront sur les toits à l'aide des trappes situées à leur étage du bâtiment B. En effet, seuls les auxiliaires sont habilités à circuler librement dans leur étage, sans éveiller les soupçons des surveillants. De ce fait ces trois détenus se retrouveront par leur fonction interne "obligés" de débiter la révolte...

A 17 h, cela commence, nous sommes une vingtaine à pouvoir monter sur les toits des promenades, nous forçons les grillages et appelons les autres détenus enfermés dans leur cellule à manifester leur mécontentement. Malheureusement, sur les toits des promenades, nous n'arrivons pas à grimper plus haut ; aucune prise ne nous permet d'accéder à la rencontre de nos trois amis détenus qui sont à une hauteur d'environ 25 mètres. Nous sommes, nous, à seulement 6 mètres du sol, face au mirador, et nous demandons à parlementer au procureur. Après 2 heures d'attente, nous expliquons nos revendications au Directeur régional qui accepte de parlementer (je vous les énumère ci-après).

Sachant en toute logique que notre perchoir est des plus précis face à une intervention armée, nous acceptons une reddition et demandons à réintégrer nos cellules en observant qu'aucune contrainte ne nous sera opposée, qu'aucun sévices ne nous sera administré aucune sanction de quelque ordre que ce soit, aucune menace verbale ou autre, en clair : pas de mitard, pas de coups, pas de transferts et réintégration des cellules. Nous menaçons de continuer à nous révolter si un seul de nos camarades subit la moindre sanction.

Jeudi 9 mai, 19h30. Nous réintégrons nos cellules, la parole du directeur régional a été respectée.

Nos trois camarades à 25 mètres du sol restés et toute la nuit la prison a manifesté son soutien par du bruit, des cris, les trois hommes, encouragés et grisés ont brisé la toiture, occasionnant de nombreux dégâts ; le bâtiment B, où je suis, quant à lui, ne dispose plus de toit.

Le lendemain, 10 mai, nos trois camarades se rendent vers 14 h, après une nuit très éprouvante. L'un, d'après les médecins, "s'est ouvert la gorge malencontreusement" (sic !) au moment de sa reddition. La tension, malgré tout, reste très intense, cela n'empêche aucunement la direction de prendre l'initiative d'annoncer les promenades pour 15 h. A ce moment, j'exprime (à un gradé)

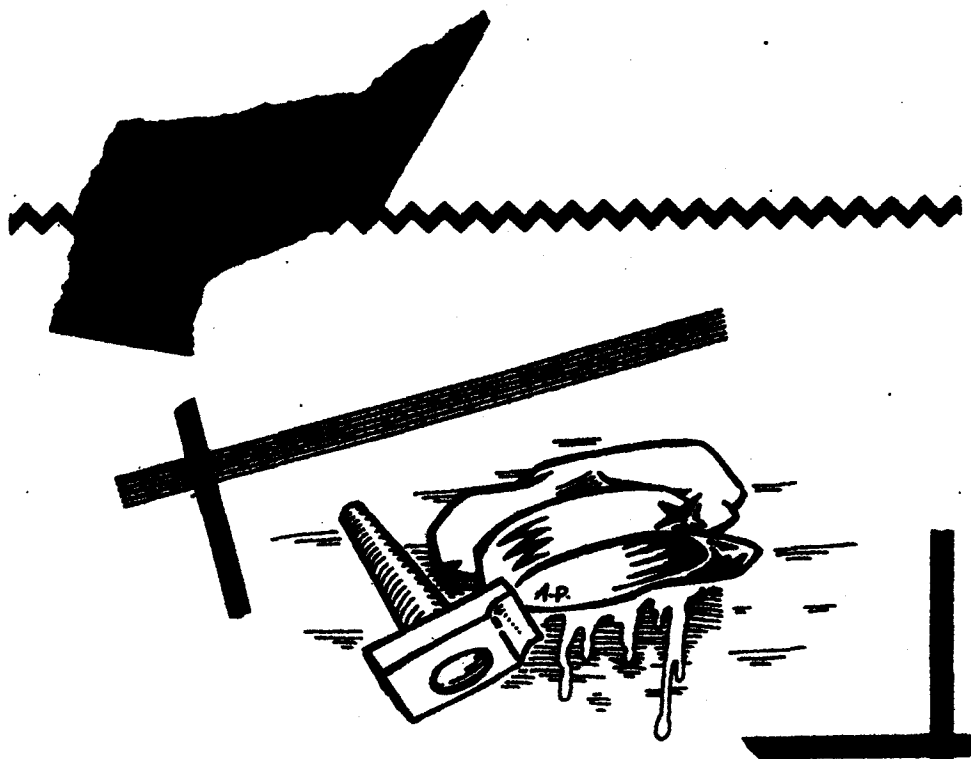
que c'est de la provocation délibérée, vu l'état des cours de promenade qui ne disposent plus de mise en surveillance, les périphériques d'observation des surveillants étant détruits, leur toiture brisée. Pour réponse, ce gradé daigne me faire un sourire goguenard.

Bref, ils cherchent l'affrontement pour des raisons qui leur sont propres. Celui-ci a lieu à 17 h. On nous a largués dans les cours et prenant soin de verrouiller les portes si bien que nous nous sommes retrouvés sous la charge des grenades lacrymogènes, tirées à feu nourri, a même dans les cours.

A ce moment, pour éviter l'asphyxie, notre seul recours fut d'escalader les toits. Malgré nos mains en l'air, les groupements de CRS ont continué leur jets de grenades. Ils étaient là pour bouffer du détenu avec la bénédiction de la direction, leurs phantasmes pouvaient être assouvis !

Nous sommes descendus des toits directement dans les bras accueillants des CRS qui nous ont parqué sur les pelouses. (A leur grande stupeur, nous avons embrassé l'herbe, décon tenancés par notre geste, ils se sont faits moins méchants. Certains détenus depuis plusieurs années, avaient rêvé et attendu sans espoir de fouler cette herbe qu'ils dévoraient des yeux jour et nuit).

On nous a fait réintégrer nos cellules par groupes, sans trop de coups. Depuis, le calme est revenu. Certains surveillants gradés ont quand même tabassé de pauvres gars isolés en cellulaire. Notamment à la cellule 142 du bâtiment B. Ils sont rentrés à quatre, ont ballonné d'une main le détenu et l'on roué de coups. Cela on ne l'a su que bien plus tard.



Le 7 juillet, à l'approche de la fumisterie des "grâces présidentielles du 14 juillet", une quinzaine de détenus sur 115 de la maison d'arrêt de Chaumont étaient montés sur les toits de la prison et y étaient restés durant 5 heures

Rapidement intervenus, les gendarmes, policiers et pompiers avaient pris immédiatement le contrôle des bâtiments pour éviter l'extension de la révolte. De leur côté les mutins avaient eu le temps de faire un petit "destroy" évalué par la suite à 7 millions d'anciens francs: bousiller des portes de cellules, des vitres, des balustrades, un filet de protection pour empêcher les suicides et les chutes de matons depuis les coursives, tuiles lancées sur les flics. Cette mutinerie avait été le premier mouvement de détenus depuis mai, et qui visait à faire pression sur la Chancellerie pour obtenir une amnistie plus vaste que celle du 14 juillet car déjà son caractère hypocrite et limité avait filtré.

Dans les jours suivants, à Béziers, St-Etienne, à Fleury, à Fresnes, des mouvements de refus de plateau, de refus de remonter de la promenade, avaient eu lieu pour les mêmes raisons, jusqu'à aboutir à la révolte de St Paul de Lyon où 22 détenus avaient ravagés leur étage.

Ces mouvements de prolétaires emprisonnés, bien moins importants que ceux de mai 85 qui provoquèrent l'amnistie de juillet n'ont pu à notre connaissance infléchir les mesures démagogiques de la Chancellerie.

Mais, et il y a un mais...pour marquer le coup, (comme à Douai) 4 émeutiers de Chaumont, visiblement pris au hasard parmi la quinzaine qui étaient arrivés sur les toits, ont été jugés et condamnés par le tribunal de grande instance de Chaumont, le lundi 22 juillet.

Farid 24 ans, Patrick 24 ans, Eric 22 ans, et Auguste 20 ans ont écopé de 6 mois fermes, non confusionnables bien sûr, et de 16000 F à payer collectivement. Rappelons au passage les lourdes condamnations dont ont été l'objet les mutins de Douai lors des révoltes de mai (des peines de 8 et 12 mois fermes).

Pendant les grandes révoltes de 74 qui avaient embrasé indistinctement les Maisons d'Arrêt et les Centrales, où plusieurs bâtiments avaient été incendiés, plusieurs flics et matons blessés sans parler des cellules rendues inutilisables, AUCUN détenu n'avait été condamné pour ces émeutes. Leur importance avait été telle, qu'un rapport de force réel, malgré les morts et la sauvergie des matons, avait été imposé à l'Etat qui avait été obligé : et de passer l'éponge, et d'entreprendre des réformes importantes du régime pénitentiaire : port du broquet non-obligatoire

droit à la radio, moins de censure au niveau des journaux, les cheveux de la longueur que l'on veut, droit de fumer à l'étage etc.

Ce rapport de force en notre faveur a pu alors exister, parce que vivait concrètement une solidarité extérieur-intérieur qui fait cruellement défaut aux luttes actuelles des prolétaires emprisonnés. Des rassemblements de soutien s'étaient déroulés autour de certaines prisons pendant les émeutes, les familles et amis des détenus ouvraient leurs gueules, des journaux militants diffusaient largement et soutenaient les revendications des mutins.

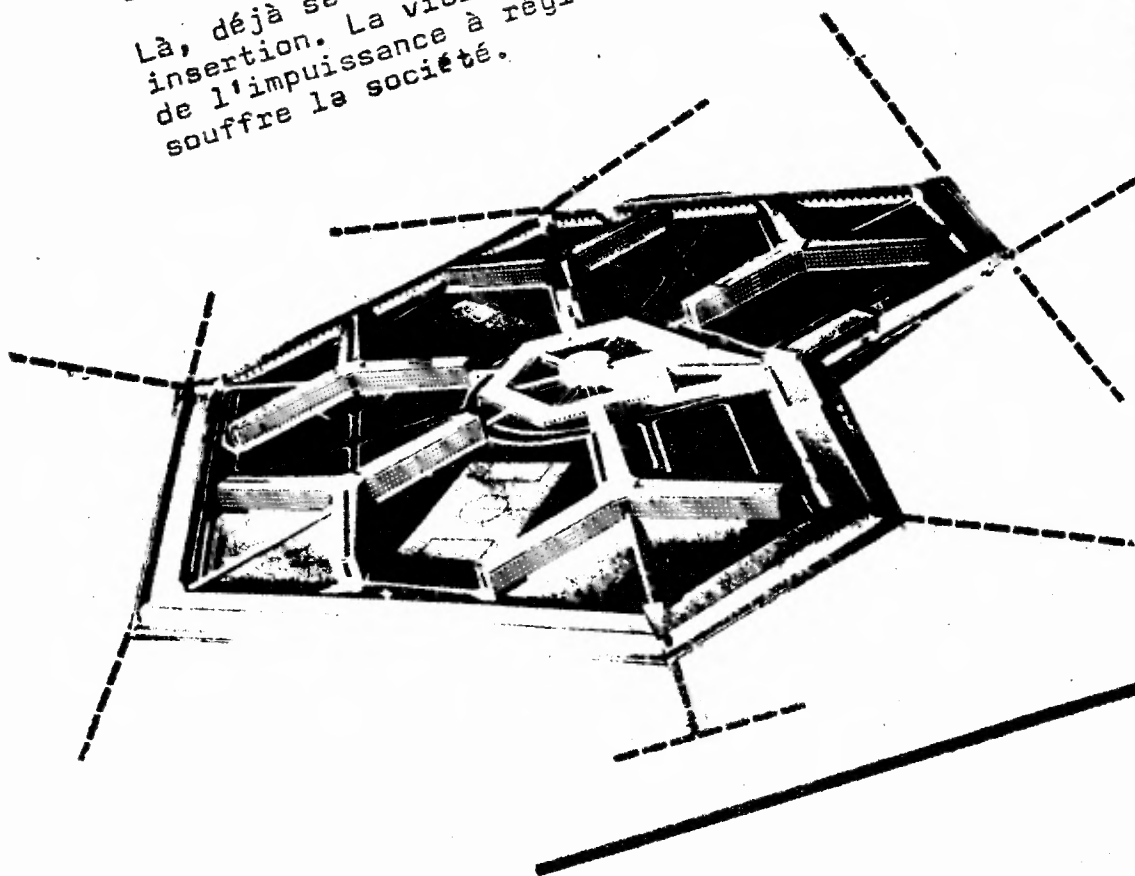
Tout cela, aujourd'hui, n'existe plus ou de façon squelettique ; néanmoins au mois d'août des détenus, çà et là, ont continué à manifester : Loos, les Lille, grèves de la faim tournantes à Marseille...

C'est un de nos devoirs principaux que celui de nous organiser et de susciter cette solidarité de classe sans laquelle on ne peut vaincre dans les luttes.



Répression

P arler de celle du mouvement en tant que tel, les lettres de témoignages y suffisent et ce serait omettre l'essentiel de la répression, celle qui commence dès l'arrestation. La garde à vue et enfin la taule. A tous ces maux, la violence de l'appareil d'Etat transpire à travers l'attitude tout un personnel aux ordres et qui n'a qu'un seul but: briser l'individu, le pousser à s'effondrer, à balancer ses amis et oh sublime jouissance: à se repentir devant l'Etat tout puissant de l'impuissance à régler les maux réels dont souffre la société.



(...)
mais l'objet de cette lettre est surtout une mise au point à propos des bruits qui ont couru et courent toujours d'ailleurs sur mes associés. La cabale qui a été montée contre eux par la police, en collusion avec de grands "quoditiens" du genre "France Soir", "Parisien-Libéré", "Le Figaro" et autres torchons, est monstrueuse. Ces journaux titraient à la une: "Ses complices ont parlé: Langlois a du sang sur les mains." Il s'agit d'une contre vérité absolue, d'un mensonge dégueulasse que je ne pouvais même pas démentir sur le champ puisque je me trouvais alors en Hollande... D'ailleurs ces titres de deux phrases ne contenaient pas un, mais deux mensonges! (Faut le faire en si peu de mots!): Ilmes amis ne m'ont jamais dénoncé (j'ai le dossier sous les yeux).

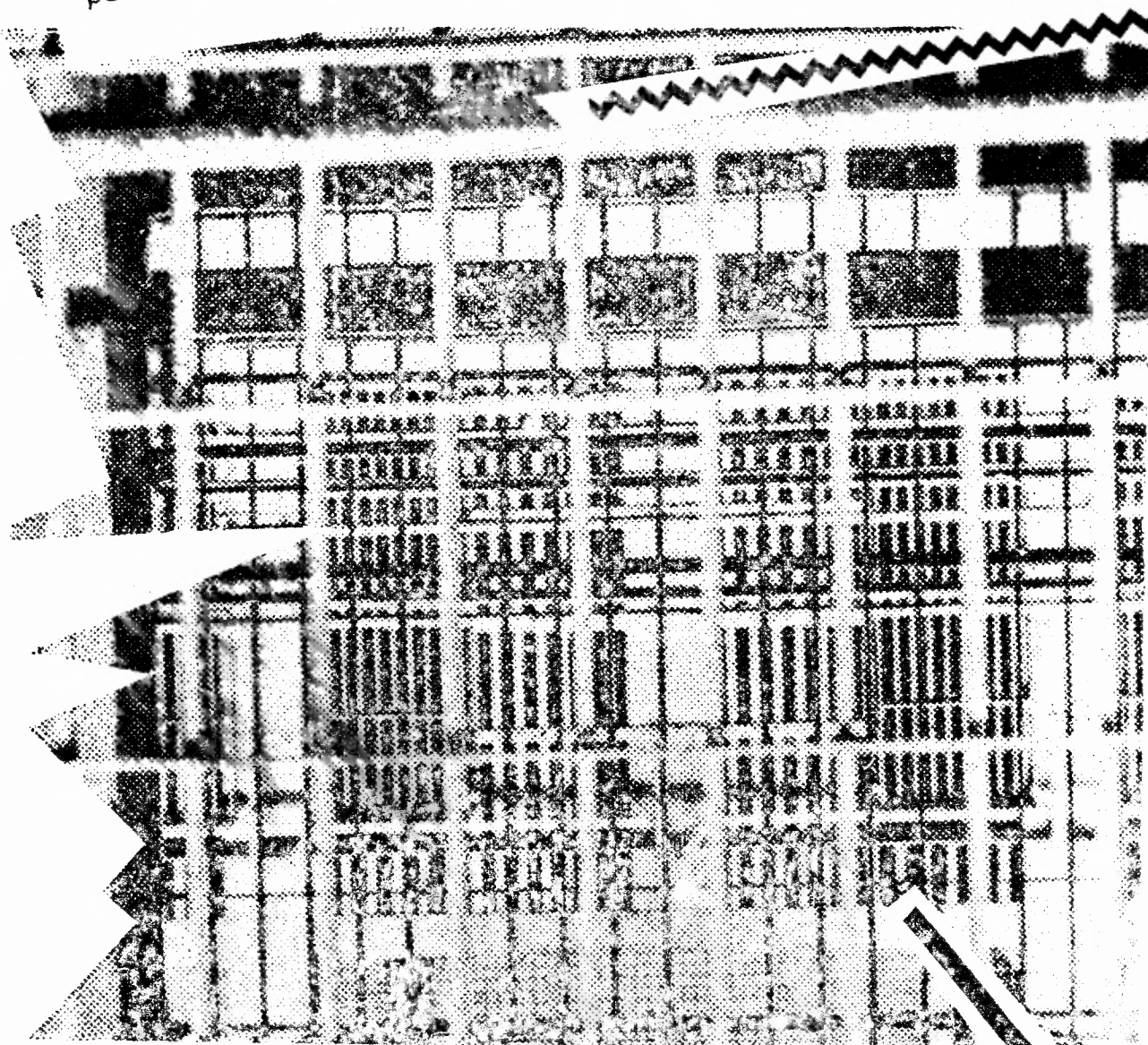
2) Langlois n'a pas de sang sur les mains puisqu'il va bénéficier d'un non-lieu sur cette affaire.

Hervé et Alain, bien qu'honorablement connus dans notre milieu, sont donc entrés en prison avec un chapeau de "balances", le truc le plus terrible qui puisse arriver à un détenu... Dès mon retour en France, je me suis appliqué à remettre les pendules à l'heure. Ça fait sept mois que je suis revenu et l'on continue à me demander: "Alors, c'est vrai qu'Alain et Vévé t'ont jeté?" J'en ai plein les couilles, c'est pourquoi j'utilise vos ondes pour dire, une bonne fois pour toutes: "H.CENDRE et A.CHIRON SONT DES GENS INFINIMENT RESPECTABLES, ILS NE M'ONT JAMAIS MIS EN CAUSE EN QUOI QUE CE SOIT DANS UNE QUELCONQUE AFFAIRE."

Pourtant il faut savoir qu'ils ont été torturés! (je dis bien TORTURES et non "chahutés") dans les locaux de la brigade criminelle pour qu'ils répondent "oui" à la question: "C'est Pat, hein? Je ne parlerai même pas des "broutilles" qu'ils ont fait subir à la femme de l'un d'entre eux, en ceinte de six mois; je me contenterai de dire qu'Alain est arrivé dans leurs bureaux avec une jambe dans le plâtre (accident de ski), qu'ils ont brisé le plâtre et lui ont cassé la jambe une seconde fois!!! Il lui a fallu plus d'une année pour retrouver l'usage de sa jambe... Quant à Vévé, une fois qu'ils en eurent fini avec lui un mois d'hospitalisation fut nécessaire à son rétablissement. Tout cela n'a pas eu lieu en 1942 dans les caves de la rue Lauriston, mais en 1984 au 36, quai des Orfèvres.

Fallait-il quand même que ce soit grave, très grave, pour que le Parquet accepte la plainte qui fut posée à la suite de cet "interrogatoire". Sachant dans le moindre détail sordide ce qu'ils ont enduré et bien que je sois totalement innocent dans cette affaire, je ne sais même pas si je leur en aurais voulu, si, pour mettre fin à leur calvaire, ils avaient répondu oui condés...

J'ignore s'ils sont à l'écoute alors que vous lisez ces lignes... J'aimerais pourtant qu'ils sachent que j'estime que, compte tenu des sévices qu'ils ont subit, ils ont fait bien plus que "bien se tenir", ils sont infiniment respectables et je suis fier de les avoir pour amis. Pour conclure, je dirai que je me suis souvent posé cette question: "Et toi, à leur place, aurais-tu fait montre d'un tel courage?"... La réponse est bien humble: je n'en sais rien...



Jacques, compagnon libertaire incarcéré de puis déjà quelques années, a dernièrement été victime du bras "moral" de l'Etat, qui a de nouveau agité le vent répressif et cela-même dans la discrétion carcérale la plus parfaite. Ainsi Jacky raconte...

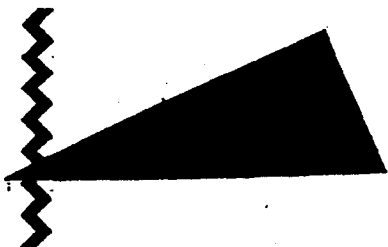
...Au matin du 16 janvier 1985, je fus violemment éjecté de mon lit, puis rapidement menotté, sans avoir le moyen et le temps de me saisir d'un quelconque objet qui aurait pu me permettre de me défendre; je fus trainé dans les couloirs où je devais chuter à terre plusieurs fois et être relevé brutalement par l'escorte hystérique maintenue psychologiquement enervée et échauffée depuis l'aube par le directeur. Cette introduction laissant présager les événements à venir; j'indique que cette intervention fascisante s'étendit à 8 autres de mes compagnons.(.,.) Arrivés dans les locaux disciplinaires, nous fumes délestés des vêtements de nuit que nous portions lors du réveil pour le moins brutal. Après avoir été dénudé, je fus conduit dans une des cellules de punition - plus connue sous le pseudonyme de "mitard". Ainsi la garde prétorienne encouragée par la supériorité incontestable de la stimulation de groupe ayant pour chef d'escadron le surveillant brigadier RIPOU, se jeta sur moi comme un rapace sur une victime blessée, meurtrie.

De plus, afin d'annihiler toute tentative de rébellion, le tout fut appuyé d'un gazage général. La bête maîtrisée, le défoulement physique s'abat tit: des coups distribués avec entrain se mirent à pleuvoir de toutes parts, il en fut de même pour mes compagnons. Toute cette répression déjà justifiée administrativement par la direction, fit état d'une "tentative concertée avec plusieurs co détenus en vue d'entraîner la population pénale dans une action de déstabilisation de l'établissement, en mettant en cause l'institution en général, et en particulier le fonctionnement de la commission de l'application des peines, (attribution des réductions de peine, de permissions de sortir, libération conditionnelle) et le régime intérieur de la maison centrale (activités de loisirs et de détente estimées insuffisantes, qualité de la nourriture jugée médiocre, etc.) placements en milieu hospitalier spécialisé assimilés à une mesure disciplinaire et rébellion au moment de la conduite dans les locaux disciplinaires."

Ces phrases-clé donnent l'ouverture à tous les exès arbitraires protégés d'ailleurs par l'appui total d'une direction complice. Ainsi présenté en chaîné au prétoire et de nouveau matraqué pour la circonstance devant la haute-autorité de la centrale d'Ensiheim, cette dernière resta impassible

devant ce genre de méthodes fascistes. Le verdict fut le maximum, soit 45 jours de mitard. Dès notre arrivée au quartier punitif, nous engageons une grève de la faim pour protester contre l'arbitraire de l'A.P. (administration pénitentiaire). Dépôt de plainte au procureur, écrits au ministère de la justice, nous n'en avons eu aucun écho si ce n'est par la non recevabilité des plaintes ou par le silence du cautionnement. L'éternelle complicité générale des institutions qui nient par leur position tout droit inaliénable de l'être humain. À la fin le, nous fumes dispersés dans les divers quartiers d'isolement (Q.I.) de l'Hexagone. Pour ma part, ce fut celui de Besançon...

La lettre de Jacky se termine là: ajoutons que la complète indifférence dans laquelle cette affaire évolue, ne peut que nous interpeller et nous mobiliser. chaque cri, opposons la résistance, celle du non-cautionnement, de la non acceptation de la passivité et de la résignation...La liberté, ça ne se quémande pas!!



ALAIN.

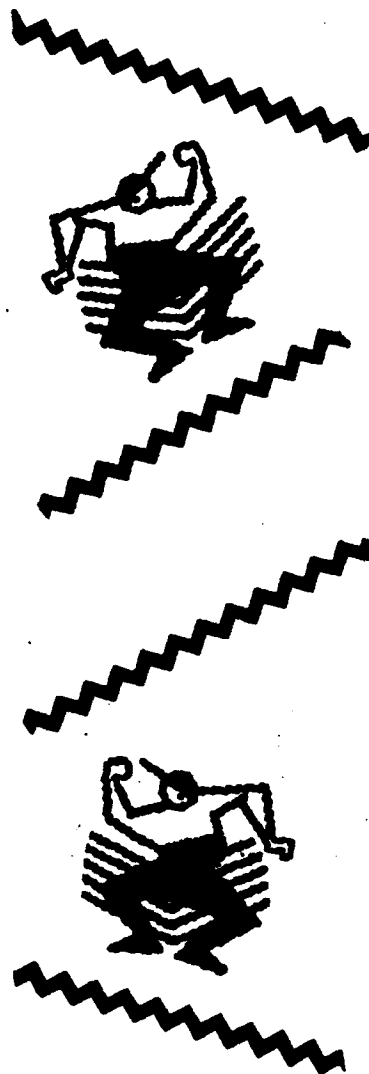


Sorti du mitard, appelé à Fresnes la correction, où j'ai purgé avec un certain nombre de copains une peine de trente jours pour mon attitude très active et remarquée pendant cette révolte dont je fais toujours, selon les termes du procès verbal de l'A.P. incontestablement partie des "instigateurs" et "meneurs" de cette mutinerie qui s'est déroulée, rappelons-le pour les non branchés, le 9 mai 1985 le lendemain du 48ème anniversaire de la victoire contre le nazisme paraît-il et la veille du 4ème anniversaire de l'avènement de Mitterrand au pouvoir. D'aucuns prétendront que nous aurions pu être condamné à 45 jours de quartier disciplinaire, tels les "instigateurs" et "meneurs" présumés des événements de Fleury-Mérogis qui sont encore au chtar de Fresnes. Nous répondrons à cela que le ministère, seul maître incontesté des 15 jours supplémentaires n'a pas jugé utile de nous les signifier, peut-être comptait-il nous acheter notre silence?

SORTIE DU MITARD

Mais revenons au quartier disciplinaire de Fresnes. Il est très difficile d'expliquer ce qui s'y passe tellement cela dépasse tout entendement pour tout être normal. Je parlerai à la première personne du singulier mais ce que j'y ai vécu n'est pas exceptionnel et loin d'être le pire, ce que d'autres y ont ou y subissent encore aujourd'hui. Après une nuit d'angoisse, sans sommeil de peur d'être baluchonné avec fracas à l'improviste, le vendredi 10 mai au matin, la porte de la cellule que j'avais réintégrée la veille à ma grande surprise, était ouverte par un galon d'or accompagné d'un second, de deux galons d'argent, de trois surveillants et de 4 CRS. Mon paquetage, je l'avais déjà fait, m'attendant de toute manière à être bougé. C'est donc sans aucune surprise que je les ai vus arriver. J'ai enfilé mon blouson et je les ai suivis. Je serrais bien fort les fesses comme on dit. J'avais comme un espèce de noeud dans la gorge. Des tates d'images défilaient dans ma tête, alors que je marchais d'un pas rapide entouré de toute mon escorte. Je revoyais Alain Pinol, les copains blessés, les matraquages de la veille. J'me voyais mal barré. De plus ayant laissé mon paquetage dans la cellule, cela ne présageait rien de bon. J'essayais de dominer toute ma hantise, la peur n'évitant pas le danger et même dans certains cas l'appelant. Je m'étais décidé coûte que coûte à ne pas rester passif quoiqu'il arrive. Plus je me rapprochais du quartier de correction, plus je me sentais malgré moi fort. Je pensais à tous les potos avec qui j'étais en lutte: J-Clau de, Le Frisé, Manu, Michel et tous les autres. Je n'étais vraiment pas seul. A l'intérieur de moi-même, je criais: "Vive l'anarchisme, mort aux fascistes!"

Arrivé sur les lieux, six ou sept gaffes avec 2 CRS nous accueillaient. Cela faisait vraiment beaucoup de monde pour moi tout seul, mais bon, c'était pas le moment de déconner. Là tout a été très rapide. "Apoil, à poil j't'ai dit". Je m'efforçais de paraître détendu et me dissimulais sans discuter. Mes fringues étaient jetées à terre telles des frusques. Mes muscles étaient tout contractés et j'avais les trouilles pour mes couilles, endroit affectionné par les matons du mitard. Un fois nu, un gaffe aux mains aussi grandes que des battoirs, tous les matons du quartier ressemblent à des gorilles, m'a saisi par les cheveux pour me baisser la tête. "baisse toi fumier, baisse-toi ordure"; je me baisse, "tousse, tousses plus fort!", il éructait et les autres n'attendaient qu'un mot, qu'un geste suspect de ma part pour me décarcasser. Mais les DPS, ils s'en méfient comme de la peste, et il leur faut vraiment être stimulés pour les bousiller. Mais généralement, ils font gaffe. Je ne voulais pas leur donner l'occasion de me casser



la tête. Toujours nu, et tenu par les cheveux, j'étais conduit à la cellule où je suis resté 29 jours. J'y restais à poil près de 4 heures, 10 jours sans voir le jour. Il m'était interdit de m'asseoir sur le tabouret scellé au sol qui se trouvait face à la table, elle scellée au mur. Le lit devait être replié de 6h30 le matin, heure du réveil, jusqu'à 17h30 heure du coucher. Toute la journée, je marchais de long en large, me parlant à haute voix pour ne pas craquer. Je me marais aux éclats, de conneries que j'avais fait avec les copains, avant en division, je me discutais politique. Après les dix jours sans voir le ciel, j'étais autorisé à aller en promenade dans une cour pendant dix minutes. Les seuls moments appréciables, c'était la visite des avocats qui me sortait un petit moment de cet enfer, mais surtout qui prouvait aux matons que je n'étais pas orphelin. La bouffe était tellement distribuée au compte-gouttes que j'y ajoutais du papier pour ne pas crever de faim; papier dont je n'avais pas besoin pour écrire vu que j'étais sans stylo bien que j'en avais un wagon dans mon paquetage. Le courrier arrivait, enfin certaines lettres. Vraiment trop, beaucoup trop peu de choses indescriptibles. Ainsi je n'ai pas quitté une seule fois mes fringues et mes baskets, même pour dormir je les gardais. J'étais en alerte permanente prêt à me défendre. Il ne s'est pas passé une seule nuit où je n'ai pas entendu un détenu crier au secours, pleurant sa mère pendant qu'il se faisait tabasser. Un graffiti était inscrit sur l'un des murs de la cellule: "Si tu n'as personne pour s'occuper de toi à l'extérieur et que t'es arabe ou black, t'inquiète, les matons s'occupent de toi à l'intérieur."

Dans la série "anecdotes macabres", le premier livre qui me fut prêté, un par jour, changé journellement (souvent on retombe sur des déjà lus et vus ce que sont les polars de 200 pages, en une heure on a tout lu), et choisi par les matons, le polar était titré "MEURTRE EN GROS PLAN". Maintenant je me trouve détenu au quartier d'isolement, c'est un mitard plus cool. Les QHS ne sont pas détruits.

"Jamais ces procédés là faits pour casser des hommes." Dixit Badinter...

ALAIN.





MADAME

HALFEN

Rueil le 10 mai 1985. Monsieur le ministre, je suis la maman de Claude et Nicolas Halfen, ces garçons que l'on cite dans la presse comme de « *violents terroristes* », les « *assassins de l'avenue Trudaine* », enfin les monstres du Loch Ness. Ils sont, je n'en comprends pas la raison, la cible. Par exemple: dimanche soir, mon fils Claude, enfermé à Fresnes - aux dires de la presse - menait la révolte avec son frère Nicolas. Les frères Halfen - ceci sur les chaînes de télévision ainsi que sur les postes de grande consommation.

Mon mari a aussitôt téléphoné à la brigade criminelle et à l'état-major. Il lui a été répondu que c'était absolument impossible que les frères Halfen soient mêlés à cette information vu que Claude était à Fresnes et Nicolas à Fleury au bat. D1: Des fausses nouvelles, pourquoi?

Je suis allée lundi, comme d'habitude, à Fresnes, où j'ai vu mon fils Claude, malheureux de voir mon visage ravagé de chagrin. Déjà pour Claude, nous avons eu à subir la soi-disant tentative d'évasion il y a quelques mois (je n'ai plus la mémoire des mois) où « *l'assassin de l'avenue Trudaine* » avait manqué la belle avec tout ce que cela comporte: mitard, plus rien, ni montre ni lunettes, et ce après de longues heures, deux inspecteurs de la brigade criminelle déplacés à plus de vingt heures et qui n'ont pu que constater des barreaux normaux et que rien ne justifiait ce bouleversement. C'était lamentable. C'était ridicule.

Mardi 7 mai. Nouvelle douche écossaise. J'ai appris que mon fils Nicolas était le meneur de la révolte de Fleury et que, toujours d'après les informations, monsieur le Procureur de la République dénonçait mon fils comme vandale. Je suis allée hier jeudi à Fleury et là on m'a annoncé que Nicolas avait 45 jours de cachot. Après petite concertation interne, on a consenti, puisque je n'avais pas été prévenue, à me laisser visiter mon fils à travers un parloir cloisonné de plexiglas.

J'ai vu mon Nicolas grelottant, à peine couvert, ses affaires ne lui ayant pas été restituées, les pieds mouillés - les WC à la turque de son cachot étant bouchés et tous les immondices ayant coulé sur le sol. Pas d'eau pour se nettoyer. On lui avait servi un bol de lentilles au repas de midi. La veille pour le coucher on lui avait jeté deux couvertures pleines de sperme séché. A la fin du parloir, j'ai demandé au gardien quand je pourrais voir mon fils. *Pas de visite avant 45 jours.* J'ai omis de vous dire que Nicolas, bat. D1, était parmi de nombreux garçons lorsqu'il a été interpellé par son nom et que lui seul est accusé de tous les maux. Trop c'est trop. Je vous laisse seul juge.

Je vous rappelle que je n'ai obtenu le permis de visite qu'après 7 mois de détention de mes fils. Pour cette permission, ils ont fait la grève de la faim, l'un de 35 jours, l'autre de 43. Egalement beaucoup de pétitions signées par le public et de très nombreuses personnalités, adressées à monsieur le juge Brugière. Je vous en supplie monsieur le ministre, comprenez mon chagrin, j'attends beaucoup de vous. Je vous en remercie à l'avance. Je n'ose croire à une cabale. Madame Paule LEFEBVRE

VENICE REMOS

"Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels ou dégradants."

Des visages ensanglantés après avoir été atteints par des grenades de lacrymogène tirées délibérément sur les détenus en lutte. L'une d'elles percutera de plein fouet la tête d'Alain Pinol, qui, déséquilibré, glissera sur les tuiles pour s'écraser 6 ou 7 mètres plus bas. Tout s'est passé très vite. Alors que nous étions debouts sur le faite de la toiture en plusieurs petits groupes, nous tentions de nous disperser afin de rendre la tâche plus difficile aux tireurs des forces de l'ordre situés 2 ou 3 mètres plus haut par rapport à nous, tirant des fenêtres de la 2ème et 3ème division. Ainsi étions nous pris entre deux feux puisque nous nous trouvions sur le toit de la coursive servant d'accès de communication aux deux divisions en question. Cela faisait une trentaine de minutes que nous étions sur les toits, entre 300 et 400 détenus de toutes races et de tous délits, quand les gaz furent lâchés. Plusieurs d'entre nous furent atteints par les grenades, blessant des compagnons au visage, au dos et aux jambes. C'est dans ce contexte qu'Alain fut touché. Certainement groggy, il se laissa tomber sans réagir. Dans sa chute, il percutera, tel un pantin désarticulé, l'arrête d'un des murs de séparation des cours dites de promenade. Ces mêmes murs de séparation de trois ou quatre mètres de haut que nous avions escaladé vers 10 heures pour investir les toits. L'image de ce copain de lutte étendu dans une mare de sang, ses yeux moribonds qui semblaient nous parler, sa bouche entrouverte laissant percevoir des bouillons de sang chaque fois qu'il tentait d'articuler des mots, restera à jamais imprégnée dans la mémoire de tous ceux, qui comme moi furent les témoins de ce meurtre en gros plan.

Et nous étions là à le regarder, impuissants, car descendre pour lui venir en aide était signer notre arrêt de mort. C'est seulement après nos cris de protestation: "Y'a un mort, y'a un mort!!!" émergeant d'un mélange de rage et de désespoir que quatre C.R.S. accompagnés du directeur, KLEIN, vinrent évacuer Alain une vingtaine de minutes après qu'il ait "glissé". Cha-



cun des C.R.S. s'emparèrent d'une cheville ou d'un poignet puis le traînèrent sans ménagement près de 15 à 20 mètres, laissant la tête d'Alain Pinol cahoter à terre tout le long bien que celle-ci fut la partie de son corps la plus atteinte puisqu'elle percuta le mur dont je parle le plus haut. Il est énormément pénible de relater ces faits mais nous nous devons de le faire et ce jusqu'à ce que justice soit faite. Il va sans dire que cette terrible scène de violence nous aura tous affectés jusqu'au plus profond de nos tripes. Nous comptions après trois ou quatre heures de résistance acharnée mais inorganisée malgré une volonté certaine de rester unis coûte que coûte, beaucoup de compagnons blessés. De plus, la fatigue, les gaz agissaient sur l'énergie de tous. Une crainte nous tenait malgré nous, suivre le chemin d'Alain, car il ne faisait plus aucun doute que les ennemis étaient prêts à tout pour nous anéantir. C'est pourquoi, ne voyant plus d'autre issue que la mort, nous avons décidé à contre cœur de nous rendre. Mais pour tous ceux qui ont vécu ces quelques moments de solidarité active, il n'y a aucun regret sinon la mort d'un des nôtres.

Pendant trois ou quatre heures nous étions redevenus nous-mêmes, libres, fiers, braves, fraternels. Rien que pour cela, je suis prêt à recommencer n'importe quand, même pour rien. Moi je n'en ai d'ailleurs rien d'autre à revendiquer que ma liberté. Dès que nous fumes entre les mains de la matonnerie et des C.R.S., ce fut un vrai carnage. Des hommes redevenus des détenus furent jetés dans diverses cellules puis après avoir été gazés durent subir des séances de matraquage à coups de barre de fer, de tabouret, de coup de poing américain, de pied, etc., par des dizaines de matons cagoulés.

Ainsi, un compagnon anarchiste incarcéré depuis près de cinq ans, Djamel Boubiaf, fut démolí. Il tombera plusieurs fois dans le coma et m'expliquera par la suite: "Je les entendais dire, celui-là, faut l'achever." Djamel, je lui ai reparlé, le Q.I. (quartier d'isolement) ne permettant pas de nous voir. C'est ainsi que j'ai été mis au courant de ce qui lui était arrivé. Il voulait porter plainte. Ici, à Fresnes, tout a été fait pour l'en dissuader. Mais Djamel, tenace a vait engagé une grève de la faim et depuis dimanche 9 juin il a été transféré vers une destination inconnue. Une histoire parmi tant d'autres. Des hommes humiliés, massacrés, écrasés, déportés... Des objets personnels détruits: postes de radio, photos, montres, etc. Mais tout cela n'est rien à côté de ce que nous avons démontré et démontrons. Nous sommes des hommes et des femmes debouts, toujours et encore.

VENCEREMOS!!!

Fresnes, juin 1985,

ALAIN.

meurtre en gros plan



En provenance de Fresnes...

Les gars au mitard devraient passer lundi au prétoire. Patrick Langlois a été transféré de Fleury. Il se trouve désormais au Q.I.G de Fresnes.

La troisième division a été durement touchée par la casse, les mecs n'étaient pas 80 sur les toits mais plus de 400. Suite à ces événements, les promenades sont bloquées. Nous sommes enfermés 24/24h depuis jeudi midi. Les C.R.S. sont toujours présents dans la détention. Du moins samedi, ils l'étaient encore. La grève de la faim et de la cantine est en premier lieu une action destinée à la mémoire d'Alain Pinol, en solidarité avec les mecs au mitard, à ceux qui se sont faits tabassés ou ont été transférés. Nous exigeons également la mise en application des conditionnelles, l'arrêt des traitements discriminatoires, la suppression des régimes de DPS, du prétoire, du mitard, la mise en liberté immédiate des préventives dépassant 6 mois, l'irréversibilité des remises de peine, la suppression des fouilles à poil après les visites, etc.

Pour l'instant, vu l'isolement dans lequel nous sommes maintenus du fait de l'enfermement 24h/24 en cellule, il ne nous a pas été possible de nous concerter pour préparer un texte collectif. Mais dès que possible, ce sera fait.

Vive la lutte et solidarité à tous et toutes pour la liberté, pour la vie.

A propos du type mort ici, sa chute qui ne s'expliquait pas d'après les médias est due au choc, très violent, d'une grenade lacrymogène en pleine face côté droit. Il était carrément assomé lorsqu'il a fait sa chute? Les flics non plus que ce qui a été dit, n'ont porté de soins. Ils l'ont tiré par les pieds pour le faire rentrer dans la division. Plusieurs mecs ont assisté directement à ce moment. Plusieurs escomptent porter plainte. Parallèlement à ça, nous sommes plusieurs dizaines en grève de la faim et cantine, depuis jeudi soir, et ce pendant une semaine. Nous confirmons que la veille de jeudi toute la taule a fait un boucan monstre et que cela a donné lieu à une série de tabassages; une douzaine de matons opérant dans les coursives, choisissaient les cellules pour tabasser, soit un occupant, soit tous les occupants de la cellule visitée. Le but de ces tabassages était de toute évidence pour provoquer les événements du lendemain. Le mec mort assassiné s'était fait bastonné la veille. Des négociations ont eu lieu avec Klein le directeur, avec les mecs montés sur les toits pour que les mecs tabassés soient montrés et pour que les responsabilités des matons soient déterminées. Klein a nié qu'il y avait eu des tabassages, ce qui lui a valu deux trois "mots" donnés par un mec fou de rage. Suite à ce qui s'est passé, les mitards sont pleins.

PLEINS

LES MITARDS

Signé:
**OËIL
DE LINX**

LE 9 MAI 1985

Ceci est un témoignage du mouvement de mai 1985 dont je faisais partie en solidarité avec mes camarades. Ceci pour revendiquer avec eux les problèmes qui nous touchent le plus: conditions de détention, d'hygiène et abus de l'A.P. envers certains détenus. Pour ce qui est du mouvement créé sur un ras le bol général des détenus et afin de faire connaître à l'opinion publique le sort actuel des détenus; le mouvement s'est déroulé dans un calme relatif à part quelques éléments incontrôlables. Les portes étant hermétiquement closes, les détenus qui voulaient remonter en division ont été ainsi automatiquement considérés comme faisant partie du mouvement et ont aussi subi le contre-coup. Après négociations avec la direction, les C.R.S ont effectué pour nous dégager des toits des tirs de fusil lance-grenades en tir tendu qui peuvent être dangereux dans un but précis; chose réussie dans le cas de PINOL qui a été victime d'un de ces tirs et a fait une chute mortelle. Je faisais aussi partie des blessés, car j'ai reçu aussi une grenade lacrymogène dans la face mais avec plus de chance que A. PINOL. Je n'ai eu que le nez fracturé, un œdème à l'œil droit avec deux dents de cassées et avec, à ce jour de l'écriture de ce témoignage, quelques séquelles: mots de tête et voile à l'œil droit. J'ai mis en route une déposition de plainte pour coups et blessures afin de dénoncer l'action des C.R.S, car les tirs tendus sont interdits (j'ai effectué un passage dans l'armée et parle en connaissance de cause).

Après le coup, je me suis rendu aux autorités pénitenciaires qui m'ont fait attendre plusieurs heures avant de me soigner. Plusieurs de mes camarades ont été victimes aussi de ces tirs: jambes brisées et bras cassés. Avant d'arriver en salle d'attente où je me trouvais, les détenus ont subi le matraquage infligé par les surveillants (avec une violence raciste supplémentaire pour les immigrés dans bien des cas. Mon témoignage s'arrête ici, car après j'ai été conduit à l'Hotel Dieu pour des soins avec un de mes camarades qui avait reçu des coups dans la figure. J'espère que ce simple témoignage éclaircira les gens de l'extérieur sur le sort des détenus et sur la considération qu'a l'Administration Pénitentiaire envers eux.

*lettre communiquée par la
Commission d'enquête
sur la mort
d'ALAIN PINOL*

XYZ

[...] Pour faire respecter notre dignité et nos droits fondamentaux, certains détenus sont contraints à la lutte sous toutes ses formes. Cette fois, c'est au Q.I. de Fresnes que le cri d'alarme prend sa source, ainsi une liste de revendications a été lue mardi 22 juillet 1985 sur l'antenne de *Radio Libertaire*. Bien que sommaires, ces revendications sont légitimes et il faut constater une fois de plus que ce sont les détenus déjà victimes de répressions autoritaires qui sont obligés de réagir, de lutter, de revendiquer, s'exposant encore plus aux pouvoirs arbitraires, sécuritaires et répressifs de l'administration pénitentiaire. Il me paraît inutile de rappeler les souffrances engendrées au Q.I., mais il est essentiel de dire que ces détenus sont en grève de plateau depuis le 9 juillet, ajoutant la privation aux souffrances morales qu'ils subissent déjà.

Et le reste des détenus, me direz-vous, que font-ils ? En fait, chacun se regarde dans le blanc des yeux, n'osant pas, ne voulant pas ou ne se sentant pas concerné.

La répression n'est une arme dissuasive que lorsqu'elle ne s'adresse qu'à des individus isolés, mais face à une force collective d'individus solidaires, elle ne peut rien.

Nous sommes quelques uns à en être conscients mais cette force doit grossir pour être efficace. N'hésitons pas à être solidaire avec les détenus de Fresnes, leur combat nous concerne, tous les combats, visant à détruire les pouvoirs autoritaires et arbitraires de l'administration pénitentiaire nous concernent.

Un détenu n'est pas un pion ni une marionnette, un chien encore moins, les privations de libertés et tout ce qu'elles entraînent sont suffisantes et déjà beaucoup trop oppressantes. Personnellement, je me sens solidaire avec les détenus en lutte de Fresnes, de Fleury et d'ailleurs, je suis prêt à lutter à leur côté.

Je me permets de rajouter la revendication suivante :

Levée immédiate des sanctions prises contre les mutins de mai 1985 en l'occurrence : isolement, poursuites judiciaires, suppression des grâces.

J'en appelle à la conscience des autres : réagissez et lutez que vous fassiez partie ou non d'un quelconque syndicat car l'urgence est la même.

Philippe, le 22 juillet 1985



Faire valoir nos revendications est nécessairement sujet à des luttes et ayant la semaine passée écouté (par le biais de vote émissiori) la lettre d'un compagnon soulevant le problème de la pratique punitive fonctionnant sévèrement derrière les murs, et pire encore à l'encontre de nos compagnons qui de toute évidence sont étrangers, DPS, soupçonnés d'être des incitateurs à la révolte, fait que le reste de la masse plie devant le pouvoir répressif.

«Se cacher les yeux lorsque la lumière est aveuglante peut paraître justifié si l'on est seul et si l'interrupteur est inaccessible pour éteindre l'ampoule». Mais n'oublions pas que nous sommes une masse imposante et qu'il est important dès à présent de briser la cloison qui individualise nos forces pour mieux régner.

L'affrontement car je pense pouvoir parler d'affrontement ne doit pas tenir qu'à un discours raisonné. Le jour est venu d'agir sans se nourrir et/ou s'enivrer d'illusions mais dans le seul but que soit respecté notre identité d'homme (ceci dans un premier temps).

Nous ne sommes pas des instruments et pourtant nombre de nos compagnons subissent le test exterminateur qu'est l'isolement total. Cette forme de torture produit la douleur et l'effondrement psychologique, plus clairement un choc terrible et insupportable.

Le pouvoir de l'A.P. s'est manifesté et se manifeste chaque jour sous cette forme. Le supplice ! Crédule que je suis. Je pensais que l'ASPF allait coordonner les individus pour s'unir et faire face aux offenses et injures dont nous sommes tous victimes. Mais non ! cette association «syndicale» préfère soumettre ses adhérents à l'autorité de la parole de son président, supériorité de la décision exploitée et manipulée à l'aide d'une vague vision philosophique «humaniste». A ce sujet point besoin de se leurrer, ce n'est que du vent.

Mais nous, population responsable de nos pensées et de nos actes, devons-nous rester les témoins de la violence qu'exerce impunément nos tortionnaires ?

Je laisse à chacun le soin de raisonner en son âme et conscience ayant pour principe de ne rien imposer à personne.

Pour finir, je salue solidairement les compagnons du Q.I. de Fresnes et d'ailleurs ainsi que tous ceux qui sont la cible de l'A.P. de par leur étiquette discriminatoire ou ed par leur race.

A bientôt, je l'espère.

BUENAVENTURA

Salut toute l'équipe

Après 45 jours de mitard, suite aux mutineries de mai, c'est avec un peu de retard que je vous envoie ces quelques lignes qui je l'espère trouveront écho sur votre antenne. Bien que les pseudo grâces présidentielles soient à la une de l'actualité, je tiens à exprimer mon opinion à propos de la répression de l'administration pénitentiaire et de la passivité de certains détenus, après les lourdes poursuites et autres repressions que les détenus, ayant participé au "ras le bol" du mois de mai, ont à subir.

Devant certaines méthodes et certains problèmes de la détention les détenus observent deux attitudes : la première conduit à la résignation, la seconde prône le refus mais aussi la volonté de dénoncer les abus et de changer les choses. Ces changements espérés sont souvent considérés comme utopiques, cependant il me semble toutefois qu'il est toujours plus juste et plus efficace d'être le serviteur de l'utopie plutôt que le complice de méthodes arbitraires et dépassées. Au mois de mai, en conséquence des révoltes, certains détenus se sont vus considérés comme étant des meneurs ou bien les incitateurs ou encore les agitateurs, de ce fait pour certains cela a été trente jours de mitard pour d'autres 45 jours plus l'inculpation et plus de trois mois d'isolement.

A Fleury, tous les détenus mis au mitard pour émeutes et mutineries sont évidemment sortis, mais certains l'ont quitté pour être dirigés de suite à l'isolement et pour plusieurs mois.

Personnellement, malgré 45 jours de mitard, j'ai échappé à cela et à l'inculpation et je m'étonne ou plutôt je déplore, une fois de plus l'attitude de l'ensemble des détenus, cette fois par rapport à ceux qui sont isolés et inculpés que l'on aurait tendance à oublier.

En conclusion, je crois que les détenus victimes du mitard et de l'isolement peuvent légitimement se demander si, à leur égard le désintéressement et les calculs de certains détenus ne sont pas aussi nuisibles, ne sont pas aussi haïssables que la répression de l'administration pénitentiaire. Il reste à souhaiter que chacun prenne une fois pour toute conscience de ses responsabilités collectives pour combattre et agir face à de tels abus et à de telles répressions, et encore plus après le crachat dédaigneux que nous avons essuyé le 14 juillet. Pour terminer, je dirai qu'il faut maintenant cesser de se leurrer et de se laisser fourvoyer par des promesses, il me semble bon de rappeler si besoin est, que nos revendications collectives et que les mutins déjà punis n'ont pas bénéficié de généreux cadeau présidentiel.

PHILIPPE. de FLEURY

15-07-85
le
FLEURY



En mars 1985, naît le Syndicat des Prisonniers Français (SPF) qui se dénommera définitivement Association Syndicale des Prisonniers de France (ASPF) à partir du 15 avril 85 (le contenu nationaliste de la première appellation étant impossible à défendre).

D'entrée, elle se définit comme association légale et légaliste, cherchant à utiliser le droit bourgeois pour dénoncer et réformer les conditions de détention et de survie dans les prisons:

1)demander la possibilité pour ses adhérents de se réunir en prison (défense du droit d'association).

2)demander des permissions de sortie pour assister à des assemblées générales de l'ASPF à l'extérieur.

3)lutte juridique contre l'existence du prétoire et son fonctionnement, en engageant son avocat à déposer plainte auprès de la cour européenne des droits de l'homme lorsqu'on en est victime.

Pour obtenir cela, une méthode; recruter à l'intérieur un maximum d'adhérents, sur le thème du droit d'association.

Nous n'avions pas l'intention, à l'origine, de nous positionner pour ou contre ces objectifs et ces méthodes car nous comprenons très bien qu'au début, et aussi plus tard, des détenus aient adhéré à l'ASPF pour faire entendre leur voix, pour affirmer leur refus du terrorisme carcéral, sans pour autant tenir compte des tenants et des aboutissants de ce syndicat et sans prendre pour argent comptant son discours de boy-scout.

Cependant, l'ASPF, ayant choisi délibérément de saboter et de réprouver toute manifestation de lutte qui ne rentre pas dans son cadre légaliste de syndicat, nous avons été amenées, tout comme les signataires des documents ci-après, à nous exprimer contre l'ASPF et contre les illusions qu'elle essaie de diffuser quant aux possibilités de victoire des luttes légalistes en prison. En tant qu'organisation, l'ASPF a été absente des révoltes du printemps 85. Sa seule prise de position publique au cours des mouvements a été (par son bureau extérieur et son président détenu,

Sabotage
:.
ASPF

Jacques Gambier), la dénonciation de l'appel des "meneurs de Fleury" à un refus de plateau de 8 jours comme étant un appel suspect et irresponsable, insinuant même par les ondes de Radio Libertaire que "Parloir Libre", une émission de radio sur les prisons, était l'auteur du texte.

Sur le meurtre d'Alain Pinol: rien.

Sur la riposte à la repression des luttes de Mai: rien.

Qui après ça, nous fera croire que l'ASPF veut se battre et organiser les prisonniers contre l'Administration Pénitentiaire ?

En règle générale, l'ASPF, du moins son bureau extérieur, cherche à se faire reconnaître par la Chancellerie de Badinter comme un partenaire responsable prêt à tout pour négocier l'enfermement; prêt à tout pour négocier la répression de l'atteinte à la propriété privée.

Si le calme règne dans les prisons, L'ASPF aura droit à un siège (consultatif, décisionnel??) dans une commission X ou Y. C'est ce que nous comprenons de l'attitude de cet organisme.

En conclusion, les lettres et les textes des détenus sont encore les meilleurs témoignages des buts et des orientations de l'ASPF. Nous vous y renvoyons.

"LES MENEURS"

i l n'est pas question d'organiser un combat dans l'arène pénitentiaire sous l'oeil rigolard et approbateur de la matonnerie. Aussi, celui que M. Jean-Louis de Radio Libertaire a nommé "certain" répondra personnellement à l'attaque tout aussi personnelle qui lui a été faite. Ceux qui vous adressent cette lettre aujourd'hui répondent au dernier communiqué de l'ASPF et aux questions de M. Jean-Louis.

Nous réaffirmons que l'appel à la grève de la faim venait des détenus et qu'elle avait pour but la levée des sanctions prises à l'encontre de nos camarades envoyés au mitard. (le chiffre de 90 punis qui vous vient de source sûre est exact, mais il ne tient pas compte de ceux disséminés dans les mitards de Fresnes, La Santé, Bois d'Arcy, etc.).

Messieurs de l'ASPF, alors que, je cite: "vous gardiez vos forces et votre lucidité", les camarades des détenus envoyés au mitard, en Q.I. réagissaient en lançant la grève de la faim et ce sur

contre
L'
ASPF!

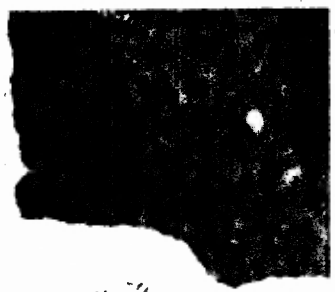
la demande des intéressés; vous condamnez l'anonymat de cet appel mais nous disons qu'il est certes plus aisé de briser une grève de la faim nominativement que de la lancer de même. En faisant le jeu de la Chancellerie, vous ne risquez pas la repression. Nous, si!! Pourrons nous compter sur l'ASPF quand nous serons à Bourgoin, Briey, Tulle, Mende et ailleurs? Nous avons préféré la couverture de l'anonymat plutôt que celle de l'ASPF qui, je recite: "lancera peut-être un mouvement général", alors que nombre de détenus se trouvent toujours sous la menace d'une nouvelle inculpation, que d'autres, à DOUAI, ont déjà été lourdement condamnés. Nous aimerions savoir si le président-détenu, en tant que tel, condamne l'appel qui a lancé le mouvement de grève de la faim en vue de soutenir nos camarades.

Nous voulons bien croire au quiproquo et, encore dans le doute, n'attaquons pas le "bureau intérieur" de l'ASPF. Mais comment explique-t-il que les deux communiqués condamnant la grève de la faim et nous insultant soient signés du "bureau intérieur"?

Autre question: "Que compte faire l'ASPF pour nos camarades?"

Quant aux questions que posent M. Jean-Louis de Radio Libertaire, nous répondons que nous aimerions qu'il nous laisse le choix du mode de combat et surtout qu'il laisse les détenus apprécier la justesse d'une action lancée. Quand nous appelons les détenus à soutenir les camarades envoyés au mitard, nous nous moquons de ses appréciations personnelles du style "mauvais détenus ou mauvais révolutionnaires", et laissons à chaque détenu le choix de suivre selon qu'il se sente concerné ou non. Qu'importe aux détenus les signataires d'un appel au mouvement - eux connaissent les risques encourus - dès lors que le motif leur agréé. Pensez-vous que les détenus suivraient une action dont le motif irait à l'encontre de leurs intérêts même si l'appel était signé du bon Dieu? Après avoir été qualifiés de "criminels, d'imbéciles, de manipulateurs, de récupérateurs de misère", vous nous accusez aujourd'hui de n'avoir pas les tripes de "bouger" pour les détenus; nous voulons croire que le président-détenu qui nous connaît ne cautionne pas cette dernière affirmation. Nous n'avons pas à nous justifier devant vous, M. Jean-Louis, nous avons sûrement pris plus de coups de matraque qu'il ne vous est possible d'imaginer. Laissez aux détenus le soin de juger leurs pairs.

Et puisque vous nous y invitez, alors signons et crions que nous voulons bouger pour que toutes les sanctions, tant pénales que pénitenciaires, soient levées. Nous invitons tous les détenus à se prononcer sur ce point. Qu'ils prennent position en manifestant leur soutien aux camarades du mitard, du Q.I. et autres lieux de rélégalion à ceux qui ont été condamnés à Douai et aux autres qui vont l'être, par l'envoi de courrier à l'ASPF demandant qu'une action soit entreprise



ides de
nique pulsent
er le principe de K
différent

itent de
lui, sait
aire danser
lus funk
Rare Earth
ante repris
n de ces
» quand

us fort et
James Brown
ures des années so.
nith en 74. De cha c
la « break sector
la bout de

base. Les

col Herc
il qu'il
st
u demi
oute la
er des
e et

isqu...
ait exactem...
enir le même bea
nchaînant sans s'ai
Master



Ce sont ces hommes que vous accusez de n'avoir pas les tripes pour bouger. Je ne vous établis pas les années de prison, de QHS et autres A.S.R encaissés seulement parce que nous refusons d'être des sous-hommes.

A Jacques, personnellement: Bati, Roger, Raymond et moi-même ne pouvons accepter les insultes de l'ASPF et de Radio Libertaire. Nous voulons bien croire que tu ne les cautionnes pas, mais alors dis-le. Jean-Pierre T. est à la santé, il va être inculpé de prise d'otage sur le maton. 5 autres dont deux que tu connais personnellement, (Manu et Pierrot) vont être inculpés de tentative d'assassinat. L'ASPF a les moyens de constituer un comité de défense pour ces gars, faites-le et tous les autres détenus suivront. Nous attendons.

KYOU.

REMITI Bati
6 ans de QHS
DE MEMBRE 3 ans
en passant par Lisieux
FRESHE. plusieurs d'en
passer la moitié sans plus
que la moitié. 21.
Environ à 20 ans. Deux ans.
18 mois, jamais fait plus de 20 ans.

Roger KNOBELSPIESS,

~~inculpé de tentative d'assassinat~~

~~et condamné à 20 ans de prison~~

SCHWARTZ

et alors l'inculpé?

GUERIN

AUBRY

WILFRED AVITAL (mari)

~~inculpé de tentative d'assassinat~~

~~condamné à 20 ans de prison~~



SALUT LES BRISEURS DE GREVE !

L'appel à la grève de la faim, lancé le 13 mai dernier a bel et bien été le fait des détenus eux-mêmes. Il répondait à l'appel de nos camarades lourdement sanctionnés par le mitard, l'isolement, les transferts, hommes et femmes. Pour ceux qui ont été tabassés, matraqués et punis de 30, 40 et 45 jours de mitard, une charette frappant près de 200 prisonniers, nous avons organisé un Comité de Défense Intra-muros (sachant de toutes manières que nous avons à compter que sur nous-mêmes) pour tenter de les soutenir, d'enrayer la terrible répression pénitentiaire. C'est dire l'urgence de soutenir nos copains...

Pendant ce temps, l'ASPF récupérait nos révoltes et allait s'illustrer à la télévision. Alors que les familles de prisonniers restaient seules devant Fleury, face aux forces de l'ordre qui menaçaient de les charger...

Nos camarades sont au mitard, nous nous déclarons par solidarité «tous meneurs» et lançons cet appel à la grève de la faim.

Que fait l'ASPF ? Elle utilise l'antenne de *Radio Libertaire* pour nous traiter de «criminels» et réussit du coup à désamorcer notre mouvement de solidarité. Depuis quand avons-nous des ordres à prendre auprès de l'ASPF et de la commission Bloch ? Est-ce à vous de décider pour nous ? Etes-vous à notre place ? En tous cas, l'action de l'ASPF se sera expédiée comme s'expriment les traîtres, elle aura récupéré nos luttes et «démobilisé un mouvement de solidarité». C'est grave !

Nous demandons au président détenu de l'ASPF, ce qu'il pense de cette enculerie ?

Face à la terrible répression qui règne en milieu pénitentiaire, nous avons choisi l'anonymat et, en nous obligeant pour cause de casse de grève à réagir à découvert, votre démarche s'apparente à de la délation ! L'ASPF a tout l'avenir de FO devant elle par cette brillante démonstration «de renforcement du pouvoir répressif» ! Nos camarades peuvent bien crever au mitard, gageons que l'ASPF ne bougera pas un petit doigt pour eux et viendra masturber son verbe devant le micro de *Radio Libertaire*. On regrette que sous la caution de Maurice Joyeux, *Radio Libertaire* ait pu prêter son concours à une telle saloperie, d'autant que, même sceptiques, très réservés, nous avons pour beaucoup d'entre nous adhérer à l'ASPF dans un souci de front commun contre l'A.P.

Nous incitons tous nos copains à quitter l'ASPF et à quitter l'antenne de R.L. qui, déjà, avait censuré le précédent appel de Fleury, signés de 73 détenus, quinze jours avant les événements. Vos trahisons est inqualifiable.

Signés : «Nous Sommes tous des Meneurs»

PAS DE FOSSOYEURS

Du fait d'un mouvement important se faisant jour dans les prisons, il y a des gens qui en profite comme par hasard pour créer un syndicat. Qu'est-ce que cela veut dire? Si on s'appuie sur l'exemple du rôle social des syndicats à l'extérieur: il y a danger. Pourquoi? Et bien il n'est pas nouveau que le syndicat n'est qu'un collaborateur zélé du patronat. Il permet de contenir les éventuels mouvements qui se déroulent. Si par hasard, il arrive que le mouvement dépasse ou déborde le syndicat, celui-ci essaie par tous les moyens de briser le mouvement par la délation, la magouille et même la baston! Alors il y en a qui veulent prêter main forte à l'administration pénitenciaire pour essayer de casser tout mouvement de révolte, toute organisation des détenus par eux-mêmes. Alors méfions nous de cette nouvelle race de matons. La sauvegarde de tout mouvement dans les prisons passe par l'organisation autonome des détenus et par la liaison étroite avec ceux qui luttent dehors. Il ne faut surtout pas tomber dans le piège d'un quelconque syndicat qui ne saurait être que le fossoyeur de toute lutte.

Saluts solidaires à vous tous:

BORIS.

Bonjour,

Par l'intermédiaire de vos ondes, je fais savoir à l'ASPF que ma position "théorique et pratique" n'est pas la

sienne.

La passivité de celle-ci est infiniment pénible à supporter et ma contribution serait contraire à mon identité d'homme qui lutte contre toutes les formes d'oppression.

Pour terminer, j'exige que mon "adhésion" soit retirée de cette association qui pantoufle et se résigne à vivre sous l'autorité imposée par les ennemis du peuple.

Nicolas Halfen.

lettre du 24 juin 1985 adressée à l'émission "Parloir libre" afin d'être lue à l'antenne et demandant à cette même émission de transmettre une copie à la Fédération Anarchiste pour qu'elle fasse parvenir cette démission au bureau de l'ASPF.

DEMISSION DE NICOLAS HALFEN

m

onsieur,

Je ne suis pas membre de votre association et après votre appel pour casser la grève de la faim, je m'en garderai bien. Je veux seulement vous faire part de mon avis de détenu.

L'appel à la mobilisation se traduisant sous forme de grève de la faim a été lancé par des détenus. Qu'importe le nom des signataires quand le motif de l'action est justifié ! Vous qualifiez de criminels et même d'imbéciles ceux qui ont pris cause pour leurs camarades jetés au mitard, exilés en quartier d'isolement, tabassés, poussés au suicide ; Comment doit-on nommer les ennemis de nos amis sinon les amis de nos ennemis.

Le label d'authenticité d'un mouvement ne peut en aucun cas être délivré par un organisme, même celui de l'ASPF, mais par la justesse des revendications.

Devant la répression ordonnée par la Chancellerie, je comprends parfaitement que les signataires de l'appel aient choisi l'anonymat. Quant aux intérêts dénoncés comme " groupusculaires " par l'ASPF ce sont ceux des quelques centaines de détenus touchés par la répression.

Ici, j'interpelle directement Jacques Gambier, puisque président de l'Association : As-tu pensé à Jean-Claude, Manu, Momo, Kamel, Stéphane, Philippe Jean-Pierre, Pierrot, Patrick, Michel, Constant, Stéphano et tes autres camarades aujourd'hui au mitard ou en Q.I. ?

J'ai moi-même suivi la grève de la faim et poussé mes co-détenus à en faire autant parce que non seulement j'estimais la cause juste, mais aussi parce que j'ai reçu l'appel de mes camarades m'invitant à réagir contre la répression dont ils font l'objet .

Aujourd'hui, je te demande de relancer le mouvement de la grève de la faim en exigeant la levée des sanctions. Si je le fais ouvertement, c'est d'abord parce que l'ASPF m'y oblige, mais aussi parce que devant l'indifférence de mes co-détenus à l'égard de ceux qui se sont battus pour eux, je n'aspire plus qu'à aller rejoindre mes camarades au mitard. Si je ne puis plus me battre pour eux sans demander la caution de l'ASPF, je préfère souffrir à leurs cotés.

M^r MIHOUBI Djellali
138536 G 1 45 bat D2
fleury

KYOU.

à l'ASPF bureau extérieur * Le 15 mai

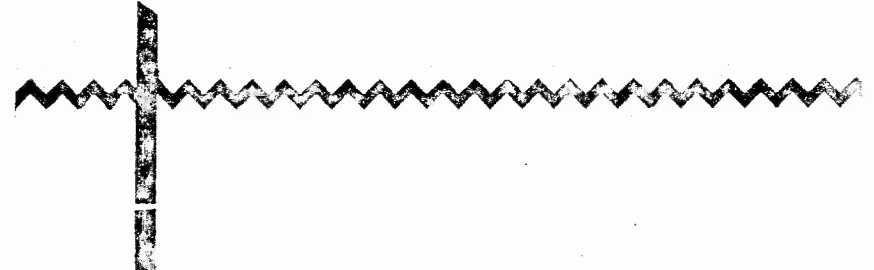
Salut à tous,

"Dans l'existence il y a trois sortes de gens, ceux qui comprennent, ceux qui ne comprennent pas et ceux qui ne comprennent pas qu'ils ne comprennent pas." A cette classification de Georges Mandel, significative de notre petit monde carcéral, j'ajouterais pour ma part une autre catégorie, celle des gens qui refusent de comprendre.

N'étant que le quarante cinq millième individu d'une société dont je ne reconnais pas l'identité, je n'ai nullement par ces lignes, l'intention d'ouvrir une polémique, ne souhaitant seulement qu'exprimer une vérité, la mienne.

Depuis le mois d'Avril 1985, une polémique tant au niveau médiatique que carcéral, se développe au sujet du bien fondé d'une association qui n'est rien moins que l'ASPF.

Partant du principe que la vérité n'appartient à personne, je me pose la question du bien fondé d'une telle polémique face aux véritables



problèmes carcéraux du moment. Effectivement, il ne me semble nullement primordial de me battre contre des détenus qui pensent que le dialogue est encore possible avec les gens de l'A.P.D. d'autant plus que n'étant pas d'accord avec eux, et défendant une certaine idée de la liberté, je me vois mal leur refuser celle-ci à eux. J'attirerai toutefois l'attention du président de cette association sur un fait qui me paraît primordial et se résume à cette question: "la recherche d'un dialogue avec l'A.P. ne signifie-t-elle pas l'acceptation pure et simple de l'univers carcéral?"

Il semble effectivement que dans la conception existentialiste de la société qui nous gère la présence d'associations, de syndicats ou de groupuscules déclarés, n'ait d'autre but que l'amélioration des minorités représentées dans la continuité des choses établies.

Or il ne s'agit nullement en l'espèce d'une demande d'amélioration des prisons, mais plus simplement de la SUPPRESSION DEFINITIVE de celles-ci.

(...)

Depuis 1974, j'ai attendu avec impatience que les responsables en place, quelque soit l'étiquette politique, apportent des réponses aux questions que nous avions posées lors des événements de cette période. J'y ai apporté ma pierre à l'édifice d'un dialogue que je croyais possible

André

en me servant de la loi d'association 1901, qui m'a permis de faire paraître une revue intitulée "HORIZON". De cette expérience, je n'ai retiré qu'amertume et déboires, amertume devant l'infantilisme chronique d'un certain nombre de détenus, mais chose encore plus grave, amertume devant le refus systématique de dialogue de l'A.P., mais aussi et surtout du ministère de la Justice. Quant à la répression que cette position m'a apportée, elle n'a rien à envier à celle que développe l'A.P. aujourd'hui. Dès lors il est à craindre que la tentative de dialogue que l'ASPF se propose de développer, dialogue somme toute respectable, ne fasse long feu avec le temps. Malheureusement, durant cette même période, des individus rentreront encore en prison, prenant le risque de mourir assassinés ou suicidés, sans que pour autant soit remise en cause la légitimité que la liberté confère à tous les individus.

(...) Dès lors, il me semble aujourd'hui que dans le contexte de la recherche de la liberté, une seule position soit défendable, celle de la claudication. Autre chose: j'écoute avec attention Radio Libertaire et bien souvent je me demande qui d'entre nous est le plus anarchiste. Je m'explique: les animateurs de l'émission concernant la prison, déclarent à longueur d'antenne qu'ils sont les dignes successeurs des anarchistes de 1936 qui eurent pour eux de faire sauter les

murs de la prison de Barcelone.

En ce qui me concerne, l'anarchie est avant toute chose, le refus de l'autorité de l'Etat, l'absence de commandement, la revendication de l'initiative personnelle, de la liberté absolue et de la spontanéité ainsi que de la solidarité. Bakounine lui-même a accepté l'idée que le passage de l'état actuel dans une future société anarchiste ne pourra se faire que dans la violence. Dès lors violence=répression=clandestinité, et non une position médiatique acceptée par l'Etat en place, telle que celle que cautionne par sa présence sur les ondes, Radio Libertaire. Je dirai donc aux anarchistes qu'un certain nombre de détenus attendent d'eux une seule chose, c'est qu'ils fassent sauter les murs de nos prisons, car dès lors, plus de murs, plus de prisons. Ayant perdu la seule chose à laquelle je tenais, je n'ai que cette arme pour la reconquérir.

Révolutionnairement votre,

André

EXTRAIT DE LA LETTRE

Q

uestions posées à l'A.S.P.F. par ce détenu et lues à l'antenne lors de l'émission du 16 juin 1985 pour laquelle cette association était invitée.

...Vous me parlez de l'A.S.P.F...Nous en parlons beaucoup entre nous bien sûr ! Ce qui nous flipper, sans même parler de certaines prises de positions scandaleuses (voir ce qui a été dit sur Radio Libertaire à propos des "18 anonymes" qui disaient : "Nous sommes tous des meneurs "...), c'est que cette association soit chapeautée par des gens qui ont des fonctions officielles au ministère (Lesage de la Haye, Leclerc)... D'une part le ministère dit : "Pas de syndicat, de l'autre il accepte que certains de ses membres participent à son lancement...De qui se moque t-on ? Nous ne comprenons pas qu'un gars comme Jacques, (le président) qui n'est pas un con, n'ait pas mis le doigt sur cette "bizarrerie" : on ne peut être à la fois pour et contre c'est évident !

Ce non-sens fait que cette association s'est disqualifiée avant même de démarrer véritablement... Disons le carrément : ce qui se nomme le "bureau extérieur" me fait bien marrer ! C'est con qu'une bonne idée ait tourné de cette façon.

...

Voici mes questions :

1) Comment les membres de votre "bureau extérieur" qui ont une fonction officielle au ministère de la justice arrivent-ils à concilier les deux jobs sachant que le ministère a clairement dit : "il n'est pas question d'autoriser une association de détenus !" ?

2) Comment se fait-il que le président du "bureau intérieur", Jacques, qui n'est pas un con, ne se soit rendu compte de cette contradiction et n'ait pas refusé la venue à l'A.S.P.F. de gens qui ont une fonction officielle au ministère ?

P. Langlois.

DE PATRICK LANGLOIS

★
"PARLOIR LIBRE"
L'EMMISSION

Les réformes...



Les réformes du système pénitentiaire ou de la Justice, sont une condition indispensable à leur bon fonctionnement, et interviennent donc régulièrement. Il s'agit pour l'Etat de s'adapter toujours mieux aux réalités sociales économiques, politiques, qu'il a pour tâche de gérer.

Celles-ci sont constamment changeantes, parce que le capitalisme est un monde perpétuellement "révolutionné" par le développement de la production, des technologies, par les cycles de croissance et de crise... Aussi les appareils répressifs, et en particulier la "Sainte Trinité" Police-Justice-Prison, ne peuvent rester figés sous peine d'inefficacité croissante.

Les socialistes se sont toujours présentés comme les champions de la réforme, du changement, qui devaient même, en 1981, pas moins que "changer la vie" (on a très vite vu ce qu'il en était!). Dans le domaine de la Justice, les intentions réformatrices étaient proclamées haut et fort. Force est de constater qu'à part l'abolition de la peine de mort (mais bientôt remplacée par les exécutions sommaires, régulièrement commises en toute impunité par des flics ou des "beaufs"), et la suppression de la cour de sûreté de l'Etat (qui a par ailleurs le douteux avantage de supprimer de fait le Statut de prisonnier politique), ces intentions sont restées du domaine de la pure promesse éhontément mensongère : par contre tout le monde a pu constater un renforcement effectif des appareils répressifs, une politique d'aggravation des peines, la croissance inexorable du nombre de prisonniers.

Les événements de mai et les peurs qu'ils ont fait renaître, ont cependant poussé le pouvoir à entamer cette "réforme du système pénitentiaire" appelée de tous leurs vœux par les sponsors de la soi-disant "gauche judiciaire", et dont l'un des plus fermes soutiens, le journal "Le Monde", révélait involontairement l'unique motivation par ce titre : "Nouvelles réformes de la vie carcérale. Le gouvernement semble avoir apaisé les tensions dans les prisons." Examinons rapidement le décret du 6 août 85 modifiant certaines dispositions du Code de procédure pénal : la plupart des articles en fait sont purement symboliques, on ne fait que remplacer des mots démodés par de plus modernes. Sinon il s'agit de renforcer les pouvoirs du juge d'application des peines (JAP) chargé d'étudier et de décider sur le sort individuel de chaque détenu. Autrement dit de rechercher toujours plus l'individualisation des peines, selon la capacité de "réinsertion" du détenu, et bien sûr selon sa conduite en prison : les détenus les plus "dociles" bénéficieront plus souvent de libération conditionnelle, de permission de sortie (sous un régime de contrôle judiciaire très strict). Les autres, jugés "socialement dangereux" resteront au trou. Une disposition indiquant que le juge d'instruction transmettra une notice de renseignement sur la personne incarcérée au directeur de prison, va dans le même sens d'une répression plus individualisée, donc plus efficace. Enfin les mesures censées répondre en quelque sorte, à des revendications des détenus, ne sont que des leurres. Ainsi la lecture du courrier (la censure) ne sera plus systématique : dans la pratique c'est déjà la règle, et cela ne supprime aucunement la censure. Quant aux fouilles au corps "humiliantes", rien n'empêchera le surveillant

de les pratiquer "sélectivement". Ce premier décret devrait être suivi d'autres à l'automne: gageons qu'ils seront du même calibre. Notons également que la Chancellerie n'a pas oublié d'assortir le décret des "grâces" du 14 juillet de créer 2039 places de prison d'ici 1987, d'embaucher de nouveaux surveillants et de revaloriser de manière conséquente le traitement de ceux-ci.

La deuxième perle des réformes estivales de Badinter concerne l'aspect judiciaire de la machine répressive, et notamment la réforme de l'instruction. Dorénavant, mais seulement pour les grosses affaires, il y aura trois magistrats instructeurs au lieu d'un. Le premier effet sera d'éliminer la malencontreuse possibilité qu'ici où là il y ait des petits juges, exagérément qualifiés de "rouges" qui mettent un patron ou un flic en taule et autres incongruités: ses collègues seront là pour le "seconder" efficacement (cet effet est cependant très marginal vu la rareté de l'espèce d'ailleurs en voie de disparition). La raison principale réside dans la volonté clairement énoncée d'accélérer le processus d'instruction, de désencombrer les tribunaux, d'accélérer leur productivité en quelque sorte (et les législateurs espèrent que 3 juges iront plus vite en besogne qu'un seul). C'est la recherche d'une justice encore plus expéditive. Les circulaires préconisant au parquet de recourir aux procédures de flagrants délits ou saisine directe, (c'est-à-dire un jugement immédiat sans instruction, sur le seul résultat des rapports policiers) participent du même effort. Certes, il y aura peut-être moins de "prévenus" mais sans doute aussi plus de détenus condamnés. Les exemples de l'Allemagne fédérale et de l'Autriche sont significatifs: les nombres de détenus par rapport à la population sont les plus élevés d'Europe, alors que les proportions de prévenus y sont les plus faibles (autour de 20%). Encore une illustration du modernisme germanique, sur lequel bavent tous les réformistes de France!!!

Le tableau serait incomplet si l'on abordait pas les réformes et la "modernisation" intervenues dans la police, parce qu'elles indiquent en définitive la finalité véritable, des réformes judiciaires et pénitenciaires. Déjà depuis 5 ans, les effectifs policiers ont augmenté de 50%. Le budget de la police nationale n'a fait qu'augmenter depuis 1981 (+22% pour le budget 86). Ses pouvoirs ont été élargis avec par exemple: la loi autorisant les contrôles d'identité à tout moment, et le délai de garde à vue de quatre heures pour vérification d'identité.

Cette loi a été adoptée la nuit du 7 août, "relative à la modernisation de la police nationale", et dotée de crédits en sus du budget normal: environ un milliard de francs par an, pendant 5 ans, durée prévue de la modernisation.

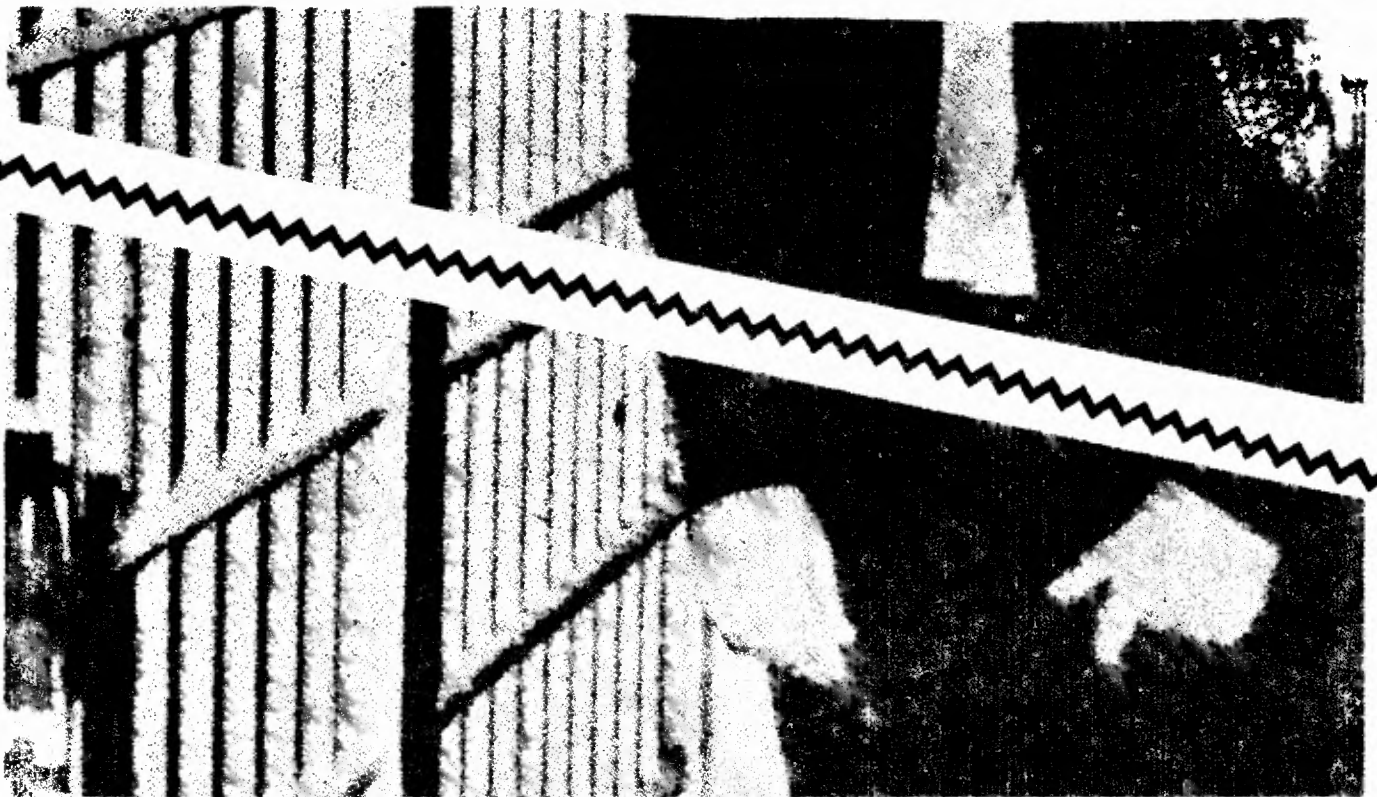
En premier lieu cette loi vise à rendre la police nationale plus productive, plus performante, notamment dans ses tâches administratives, afin de disposer de plus d'effectifs "sur le terrain": renforcer le quadrillage policier du territoire, par le développement de l'ilotage, des patrouilles... Bref, mettre des flics à tous les coins de rue. Pour cela les commissariats seront pourvus d'équipements informatiques pour faciliter le travail de bureau et le traitement des informations, le parc de véhicules va être renouvelé et augmenté etc.

D'autre part, la "police technique et scientifique" est mise à l'ordre du jour: moyens sophistiqués d'investigation, réno-

vation et développement des fichiers centraux informatisés (dont le fameux V.A.T. violences, attentats, terrorisme, qui concerne plus de 60 000 personnes): avec notamment la création de fichiers informatisés des emprunts digitales de 4 millions de personnes pour accélérer l'identification etc. Enfin l'une des mesures les plus importantes porte sur l'"extension de la qualification d'agent de police judiciaire", touchant 80 000 agents et qui pourront donc désormais dresser un procès-verbal, recevoir des plaintes et établir des constats, travail jusque là réservé aux officiers de police judiciaire (OPJ) et aux APJ ancienne manière, c'est à dire les "enquêteurs". Cela entraînera inévitablement, outre l'accélération des procédures, une porte ouverte plus grande encore à l'arbitraire et aux bavures judiciaires de toute sorte (on imagine sans peine toutes les manipulations au niveau d'une enquête dont seront coupables les "képis").

Relevons encore le renforcement spécifique de la police de l'air et des frontières (PAF) très opportun à un moment où la politique du gouvernement tend à expulser le maximum d'immigrés et à toujours réprimer plus efficacement la libre circulation des hommes: la chasse aux immigrés "clandestins" n'est pas prêt de finir.

CONCLUSION: A l'examen un tant soit peu rigoureux, du contenu des dernières "réformes" des appareils judiciaires et policiers, on voit bien qu'il n'y a rien à attendre que le renforcement de la répression. Les "humanistes" de la gauche judiciaire qui piaillaient des réformes sont maintenant bel et bien servis. C'est aux prolétaires qu'il incombe de faire en sorte que leurs voix et surtout celles des taulards, qui sont celles des revendications et des exigences à arracher, se fassent entendre.



l'acharnement

l'acharnement n'est rien d'autre qu'une décision de l'appareil d'Etat d'éliminer radicalement un individu par l'entremise de son outil répressif."

La prison et la justice de classe sont le règne de l'arbitraire. Elles frappent sans discerner les prolétaires qui, contraints ou révoltés, enfreignent un moment la légalité bourgeoise. C'est aussi le règne de l'acharnement, de l'obstination toute spéciale que l'appareil répressif bourgeois met à vouloir briser ou éliminer des hommes : en particulier ceux qui précisément ont lutté contre lui, ne se sont jamais résignés ou soumis, et ont sans cesse dénoncé l'état des choses.

Aussi nous avons pensé utile de retracer brièvement ici deux itinéraires, de deux hommes parmi d'autres : Charles Bauer et Roger Knobelspiess. Chacun ayant un parcours spécifique, une personnalité propre, mais dont l'histoire est représentative des méthodes qu'emploient la "trilogie répressive" police-justice-prison, afin de tenter d'anéantir ceux qui se sont essayés tout au long de leur vie à la combattre.

Donner le maximum d'informations, s'employer à rétablir la vérité des faits sur la vie et les combats de ces hommes (il y en a du reste beaucoup d'autres), sont une arme, un enseignement pour tous ceux qui ont aujourd'hui pris le parti de se battre contre la prison et le système social qui l'engendre.

"Porter témoignage sur l'un d'entre eux, n'est-ce pas faire la démonstration de l'acharnement implacable de l'appareil bourgeois dans ses procédés fachoïstes d'élimination." (C. Bauer)



CHARLES BAUER

" 20 ans + 5ans...et je suis là à te voler ton temps pour te parler du mien, camarade ouvrier , camarade solidaire; de ces instants à nous dire ces temps de l'oppression, de l'exploitation, de la répression, de l'élimination!!!... Que tu sois de la norme ou de la marge, de l'école ou de la taule, de par ici et de par ailleurs, camarade - compagnon, arrache de tes ongles cette boue de certitude, de résignation, qui aveugle tes regards! Je t'en conjure car demain il sera trop tard! Il est déjà trop tard!!" Charles Bauer.

Retracer l'histoire de Charles Bauer, c'est retracer l'histoire d'un jeune prolétaire marseillais qui même durant une certaine dérive délinquantielle demeura toujours un militant politique très engagé au sein du mouvement qui combattait le colonialisme français. C'est retracer la répression de ces années où la police parisienne, le 17 octobre 1961, exécuta et jeta à la Seine plusieurs centaines d'Algériens durant une manifestation pacifique. C'est démontrer le mécanisme qu'est capable de mettre en place un état pour anéantir un homme qui dérange par ses idées, qui ne veut pas renier son identité, qui continue la lutte au sein même de la prison et jusque dans les QHS.

Charles Bauer a donc été condamné en 1963 (incarcéré dès 1962) par les assises d'Aix-en-Provence pour quatre cambriolages commis sans arme et sans violence. Il a alors été condamné à 20 ans de réclusion criminelle. Condamnation qui s'explique par le contexte dans lequel le procès a eu lieu:

à cette époque troublée de la guerre d'Algérie, Charles Bauer était militant des Jeunesses Communistes et comme tel militant de la cause algérienne. Son procès, est celui d'un militant dénonçant la justice de classe qui veut son élimination. Il a alors 20 ans.

Il est libéré en 1977 au terme de 14 années de prison, dont la moitié passée en quartier de haute sécurité. Après avoir subi des sévices corporels graves lors d'une tentative d'évasion de la centrale de Clairvaux (quatre côtes cassées, un muscle pectoral arraché, des lésions rénales...après que des gardiens eurent tenté de le noyer avec ses camarades dans les égouts). Cependant il voit le reliquat de sa peine révoqué au dé

but de 1979 pour "insoumission aux mesures d'assistance et de contrôle" et non pour un délit quelconque.

...il faut savoir qu'à cette période il ne pouvait quitter la Normandie alors qu'il travaillait comme correcteur et que cela nécessitait de nombreux déplacements.

Arbitraire d'une décision non susceptible de recours, alors que la loi ne prévoit de révocation intégrale d'une conditionnelle que dans des cas très graves. Cette révocation est notifiée à Charles Bauer lors de son arrestation dans le cadre de l'affaire Mesrine. Mesrine dont il était l'ami. Bien sur, la police s'évertuera à rechercher une éventuelle complicité entre Mesrine, les délits qu'il a commis et Charlie Bauer.

"Au sein des instances judiciaires, le transfert Mesrine Bauer s'est opéré de la façon la plus simpliste, facile dangereuse qu'il soit, pour la sauvegarde de cette crise passionnante et morbide qu'est la peur. La paranoïa sécuritaire est sauve." (Charles Bauer).

il en résulte une série d'inculpations et une mise en QHS immédiate et ce jusqu'à leur suppression.

Mais de cette pluie d'inculpations que reste-t-il?

Il est mis en cause dans l'affaire de l'enlèvement du journaliste de Minute, J. Tillier, mais est acquitté par la cour d'assises de Paris. Solennellement innocenté dans cette affaire.

Mis en cause dans l'enlèvement du milliardaire de la Sarthe, Henri Lelièvre, il est encore totalement mis hors de cause. La seule prévention qui fut reconnue contre lui, étant le recel d'une infime partie de la rançon déposée chez lui par J. Mesrine.

Pour ce recel il est condamné à 5 ans de réclusion criminelle.

Les 5 années de réclusion criminelle sont à ce jour effectuées et ce sans réduction de peine. Mais la révocation de la conditionnelle continue d'être l'argument du pouvoir pénitentiaire et judiciaire qui considère que Charles Bauer a encore 5 ans à effectuer aujourd'hui en 85 pour des faits commis en 1962.

- qui refuse catégoriquement tout examen de son dossier en vue d'une libération,

- refuse de considérer que Charles Bauer a concrètement effectué 20 ans de prison dont 8 en QHS ou à l'isolement,

- refuse de considérer qu'il a toutes les garanties de représentation, une famille, une fille de 7 ans séparée de lui depuis l'âge de 17 mois,

- refuse d'admettre que l'argument de dangerosité avancé contre lui n'est que leur volonté d'éliminer un homme non pour les délits qui l'amènent à être condamné, mais pour ses idées, ses combats politiques et celui qu'il continue de mener contre la justice de classe.

Un collectif de lutte pour la libération immédiate de Charles Bauer s'est constitué. Son avocat, Eric Schneider

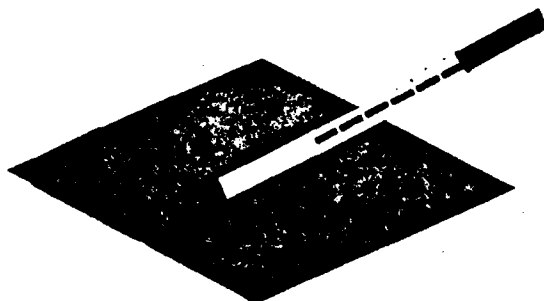
après avoir épuisé tous les recours possibles pour son client, après s'être entendu déclarer par le JAP (juge d'application des peines) de Versailles, comme par le chef de l'application des grâces que Charlie Bauer effectuerait dans leur intégralité ses 25 années de prison, a entamé une grève de la faim en mai 85 qu'il a arrêtée sur les injonctions du collectif de lutte. A la suite de cette action, il a eu une entrevue avec le directeur des affaires criminelles et des grâces qui lui affirmera, ce qui est faux, que la Chancellerie ne peut pas se saisir du dossier et "qu'il ne faut pas y voir une volonté d'acharnement".

Aujourd'hui, le collectif poursuit sa lutte pour sa juste revendication de liberté sans condition.

"Ici, chez vous, des hommes responsables admettent qu'un homme puisse être retranché 25 années durant de l'existence.

Ici... s'instrumente pareille élimination. Nous dénonçons l'acharnement judiciaire bourgeois et en appelons à la solidarité, la mobilisation de tous ceux qui se reconnaîtront dans notre combat. (collectif de lutte Ch. Bauer)"

pour joindre le collectif: Collectif de lutte Ch. Bauer
69, rue Pigalle, 75009 PARIS.



ROGER K

Roger Knobelspiess a été condamné en 1972 à quinze ans de réclusion pour le hold-up qu'il nie toujours avoir commis, et dans le contexte excécrable de l'inculpation du commerçant assassin de son frère qui bénéficiera d'un non-lieu sous la pression des commerçants de la région. A partir de là, pendant près de dix ans, il ne cessera de se battre pour la révision de son procès, et contre les conditions de détention, allant plusieurs fois en QHS pour cela. A ce titre, il participera aux grandes luttes de 74 et celles contre les QHS de 77-79. Vers 78, un comité de soutien se

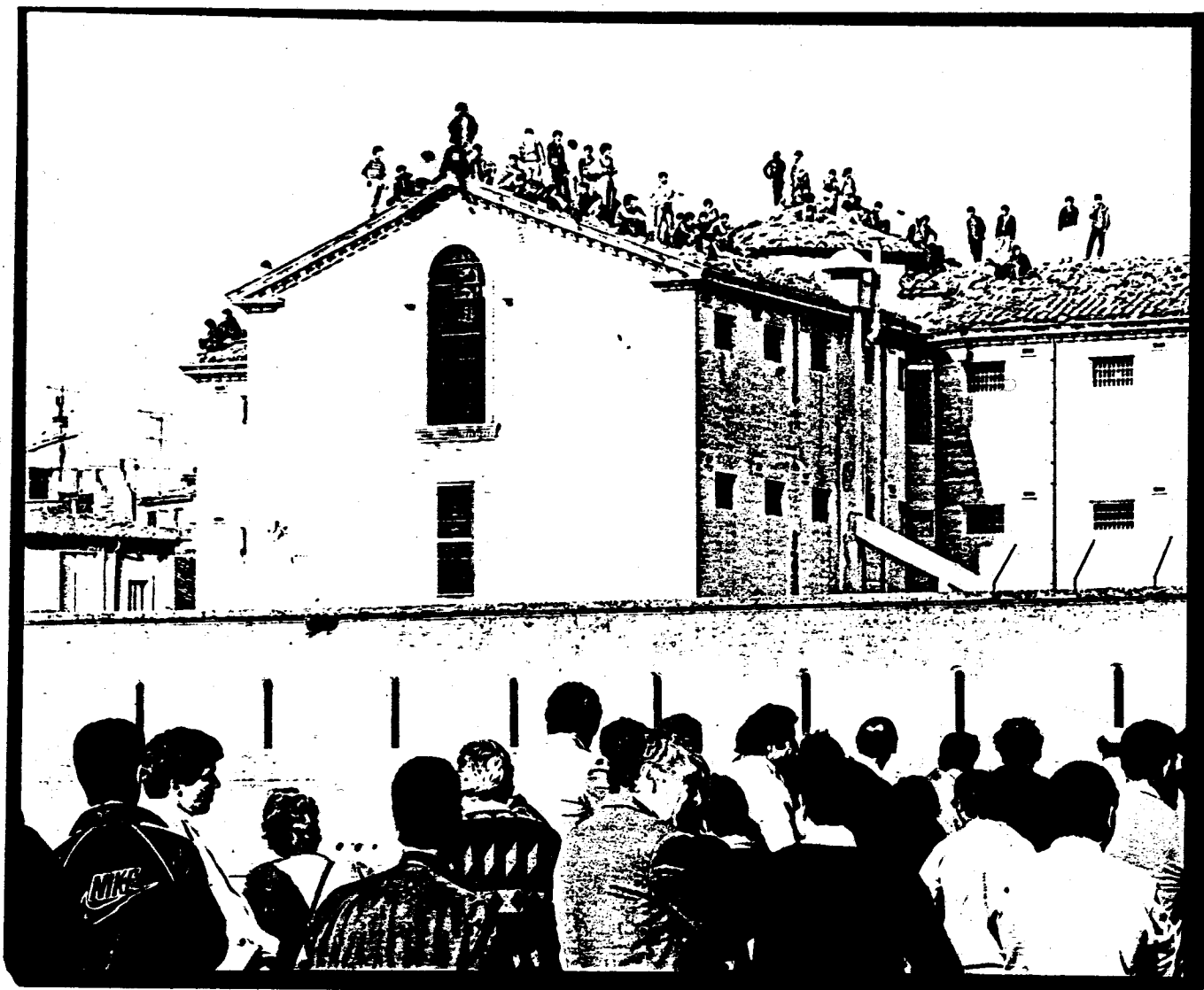
forme regroupant diverses personnalités. Roger publie deux livres en 1980. "QHS" et "L'acharnement", retraçant sa vie, son affaire et dénonçant la prison. En octobre 1981, il est "gracié" à la demande du jury de son 2ème procès (En effet, en 77, Roger ne rentre pas d'une permission de sortie, et il est repris au bout de 4 mois, il est accusé de divers hold-up) par Miterrand, à 6 mois de sa libération. Juste après celle-ci, il entame une campagne à travers la France pour tenter de faire bouger les choses du côté des prisons, espérant quelque peu en la gauche qui vient d'arriver au pouvoir et en ses bonnes promesses. Il doit cependant vite déchanter devant l'inertie régnante.

Néanmoins, les flics et la justice, eux, ne l'ont pas oublié et il est réarrêté en juin 83 par la police judiciaire de Rouen et de Versailles, accusé d'un hold up à Massy-Palaiseau. Une incroyable campagne de presse se déclenche alors pour l'accuser, lui le "gracié de Miterrand"; la droite trouve prétexte pour alimenter son intoxication sur le prétendu laxisme du gouvernement. Quant à la gauche, elle l'enfonce de même, coupable selon elle de ne pas s'être réinséré dans ses salons et autres officines de propagande gouvernementale, et de fréquenter des "voyous". Bref la police et la justice revenchards ont toute la titude pour construire de toutes pièces un dossier d'accusation, pourtant démenti par un alibi en béton et par l'incohérence de cette même accusation. Depuis 83, Roger Knobelspiess est donc incarcéré à Fleury-Mérogis, en attente de ses procès.

En août 84, en compagnie de 6 co-détenus, clamant eux aussi leur innocence ou l'intolérable lenteur des instructions, il s'automutile pour sa libération provisoire. Bien évidemment, comme des centaines d'autres, il sera partie prenante du "mouvement de mai". Pour plus d'informations, se reporter à "la lettre au procureur de la République" écrite par Roger Knobelspiess et à son dernier livre "Le roman des Ecamaux" Ed. Grasset.

Son procès pourrait intervenir fin 85 ou début 86: la présence massive de ceux qui le soutiennent ou qui se reconnaissent en son combat, est nécessaire afin de contribuer à contrer l'acharnement de l'appareil répressif dont il est victime depuis 20 ans.

Edito — Chronologie des événements de mai — Fleury —
grève de la faim — Solidarité — Emeutes — Douai — St Joseph
St Paul — Kapos / Matons — Lettres — Témoignages — Torture —
Amis — Repression — Meneurs — Fresnes — Mitard — Alain Pinol —
Trahison ~~ASF~~ — Démission — Acharnement — Knobelspiess
Charly Bauer — Pouvoir / Police .
Fleury



S O M M A I R E